



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

unicef 

pour chaque enfant



BUDGET CITOYEN -2024-



**SIMPLIFIER LE LANGAGE
BUDGÉTAIRE POUR LE CITOYEN**



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

REPUBLIQUE DU TOGO



Superficie
56 790 Km²



Population
8.095.498 habitants



Capitale
Lomé



Régime
Présidentiel et Pluraliste



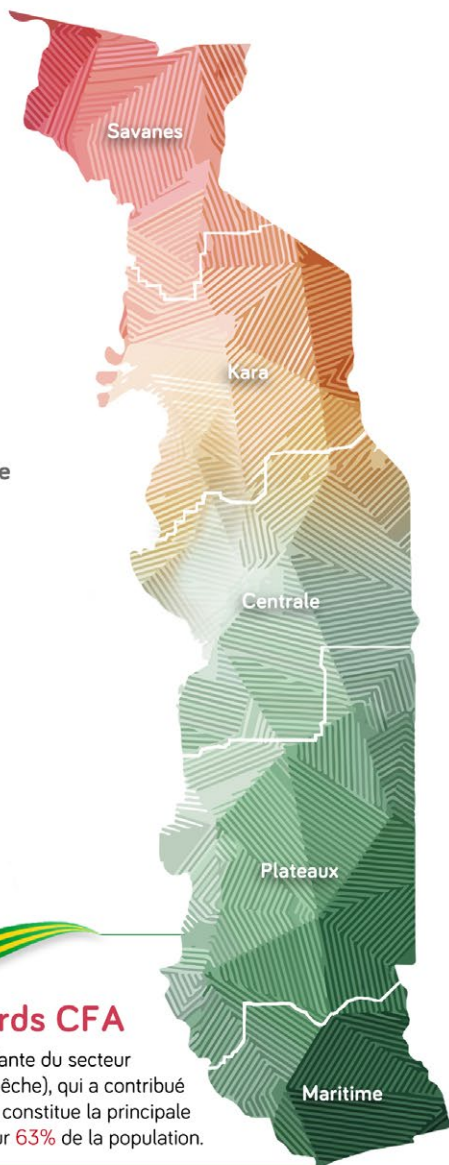
Monnaie
FCFA



5 Régions
économiques



Langue officielle
Français



PIB : 5 047,8 milliards CFA

L'économie togolaise reste dépendante du secteur agricole (y compris l'élevage et la pêche), qui a contribué à près de **38,2%** du PIB nominal et constitue la principale source de revenus et d'emplois pour **63%** de la population.



Sommaire



PARTIE 1

QUELQUES NOTIONS SUR LE PROCESSUS
BUDGETAIRE ET LES PRINCIPALES
MESURES FISCALES

08

PARTIE 2

CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION
DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024
ET PRIORITES RETENUES

20

PARTIE 3

CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2024

28

PARTIE 4

PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS
SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS
PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE
2024

42

PARTIE 5

RISQUES BUDGETAIRES ET MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE
EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2024

110

SIGLES & ABREVIATIONS

AEP	Adduction d'Eau Potable
ANPC	Agence Nationale de Protection Civile
BID	Banque Islamique de Développement
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CAS	Comptes d'Affectation Spéciale
CGI	Code Général des Impôts
CM/UEMOA	Conseil des Ministres/Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes
FCFA	Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
FSSB	Filets Sociaux et Services de Base
IR-BIC	Impôts sur le Revenu-Bénéfice Industriel et Commercial
IRPP-RA	Impôts sur les Revenus des Personnes Physiques- Revenus d'Affaires
IR-RA	Impôts sur les Revenus-Revenus d'Affaires
IS	Impôts sur les Sociétés
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique Relative aux Loïs de Finances
LPF	Livre de Procédure Fiscale
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural
MAUS	Ministère de l'Accès Universel aux Soins
MDBJEJ	Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MDEM	Ministère Délégué chargé de l'Energie et des Mines
MDPR	Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales
MEF/SG	Ministère de l'Economie et des Finances/Secrétariat Général
MEHV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MEMPPC	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière
MEPST	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MTP	Ministère des Travaux Publics
OTR	Office Togolais des Recettes
PAEIJ-SP	Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs
PASSCO2	Projet d'Amélioration des conditions Sanitaires en milieu Scolaire et rural, phase 2
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEAT	Projet Eau et Assainissement au Togo
PIP	Programme d'Investissement Public
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNS	Prélèvement National de Solidarité
PRC	Plan Régionaux de Contingence
PRHYVI	Projet de Renforcement de l'Hydraulique Villageoise
PUA	Prélèvement de l'Union Africaine
TdE	Togolaise des Eaux
TLP	Taxe de Laissez-Passer
TPU	Taxe Professionnelle Unique
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVM	Taxe sur les Véhicules à Moteur
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



AVANT-PROPOS



Le budget de l'Etat est l'instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement économique et social. Son élaboration et son exécution relèvent d'un exercice auquel participent plusieurs acteurs.

Malgré son caractère participatif, le contenu du budget de l'Etat demeure assez technique et souvent incompris par une frange de la population. Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé à rendre accessible l'information budgétaire à travers la transcription du budget voté par l'Assemblée nationale en un langage simplifié dans un document dénommé « Budget citoyen ».

Cet engagement du Gouvernement, mis en œuvre depuis 2020, trouve son fondement dans la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Togo qui dispose en son article 2 que : « Les citoyens, en leur qualité de contribuables et d'usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en mesure d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».

L'un des principes fondamentaux de la gestion des finances publiques est la transparence budgétaire qui exige la publication régulière des informations et données budgétaires.

Le budget citoyen répond à cette préoccupation et permet aux citoyens de comprendre le processus budgétaire, la collecte des ressources budgétaires ainsi que leur utilisation.

Il facilite également la communication entre l'administration et les citoyens qui pourront pleinement exercer leurs rôles de contrôle et de veille. Se faisant, les citoyens peuvent évaluer et apprécier les politiques publiques et formuler des recommandations en vue d'une allocation judicieuse des ressources

publiques pour l'atteinte de meilleurs résultats en matière de développement. La bonne compréhension du budget par la population favorise son adhésion à l'effort fiscal.

Le Budget citoyen 2024, tout comme ceux des éditions précédentes, témoigne de l'engagement du Gouvernement à renforcer les principes de transparence et de communication en rendant accessible l'information budgétaire aux populations. Il explique également les concepts relatifs au budget tout en mettant en exergue, les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le cadrage budgétaire ainsi que les priorités du Gouvernement.

Portant sur la loi de finances initiale 2024 votée le 22 décembre 2023 et promulguée le 27 décembre 2023, le budget citoyen 2024 met un accent particulier sur les priorités des secteurs qui impactent fortement et directement la vie des citoyens. Ces priorités découlent de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 qui tient compte de la nouvelle vision nationale et des aspirations du Président de la République,

Son Excellence, Monsieur **Faure Essozimna GNASSINGBE**.

Le budget citoyen 2024 prend également en compte l'équité et l'égalité du genre ainsi que les questions de changement climatique dans la budgétisation des programmes et actions de développement.

Pour une meilleure appropriation de l'information budgétaire par l'ensemble de la population, le Gouvernement poursuivra les campagnes de sensibilisation dans les différentes régions du territoire national par le biais des canaux de communication.

J'exprime, au nom du Gouvernement et en mon nom propre, ma gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et aux acteurs nationaux impliqués dans la promotion de la transparence budgétaire qui permet à toutes les parties prenantes d'exercer leur rôle de contrôle et de veille citoyenne de l'action gouvernementale. Mes remerciements vont particulièrement au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) qui accompagne le Gouvernement dans la poursuite de ce processus.



Ministre de l'économie et des finances

SIGNÉ
Sani YAYA



Monument de l'Indépendance

**QUELQUES NOTIONS SUR LE
PROCESSUS BUDGETAIRE
ET LES PRINCIPALES
MESURES FISCALES**

PARTIE

01



Cette partie porte sur la définition de quelques notions de base et les dispositions juridiques qui encadrent l'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat. Elle décrit aussi les grandes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat et les nouvelles mesures fiscales définies dans la loi de finances, exercice 2024.

I. QUELQUES NOTIONS DE BASE



C'est quoi le budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est un document dans lequel le Gouvernement dit ce qu'il peut gagner comme argent (recettes) et comment il va dépenser cet argent pour satisfaire les besoins de la population pour une année c'est-à-dire de janvier à décembre. Le budget de l'Etat permet au Gouvernement de mettre en œuvre les projets de développement économique et social pour la population.

Le budget de l'Etat n'est pas de l'argent disponible à temps réel pouvant être immédiatement utilisé mais une possibilité offerte pour mobiliser l'argent (impôt et taxe) en vue de satisfaire les besoins de la population. C'est un acte de prévision.

Le budget de l'Etat est un acte par lequel la représentation nationale (l'assemblée nationale) autorise le gouvernement, via son administration, à recouvrer des recettes et à effectuer des dépenses.

C'est quoi le budget programme ?

C'est un document à travers lequel le Gouvernement identifie les problèmes auxquels la population fait face et leurs besoins. Ensuite, il fixe les résultats qu'il veut atteindre et donne de l'argent à ses services pour les réaliser. A la fin de l'année, le Gouvernement contrôle le résultat atteint par rapport à ce qui était prévu. Le budget programme est encore appelé le budget par programmes.

C'est quoi le budget citoyen ?

C'est un document dans lequel le Gouvernement explique le budget de l'Etat dans un langage simple et facile à comprendre par la population ou par le citoyen.

Qu'est-ce qu'un projet de loi de finances ?

C'est la version de la loi de finances adoptée en Conseil des ministres et transmise à l'Assemblée nationale pour y être votée.

Qu'est-ce que la loi de finances ?

C'est le projet de loi de finances qui est adopté par les députés à l'Assemblée nationale. Avec cette adoption, le Gouvernement à l'autorisation de collecter les recettes et d'exécuter les dépenses de l'Etat pour l'année. On distingue la loi de finances initiale, la loi de finances rectificative ou collectif budgétaire et la Loi de règlement.

C'est quoi la loi de finances initiale ?

C'est la première loi de finances qui est votée par l'Assemblée nationale pour l'année.

Qu'appelle-t-on loi de finances rectificative ou collectif budgétaire ?

Il s'agit de la loi de finances qui modifie, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances en exécution. On peut avoir une ou plusieurs lois rectificatives au cours de l'année.

C'est quoi la loi de règlement ?

La loi de règlement rend compte de l'exécution du budget. Elle arrête le montant définitif des ressources et des charges de l'Etat ainsi que les résultats budgétaires (déficit ou excédent) qui en découlent.

C'est quoi l'arbitrage budgétaire ?

C'est la répartition de l'argent à collecter entre les différents ministères et institutions en tenant compte des besoins de la population. L'arbitrage permet de répondre à la question : « pourquoi donner plus d'argent pour tel ou tel autre besoin ? ».

Qu'est-ce que le cadrage budgétaire ?

C'est la technique par laquelle le Gouvernement arrête le niveau de ses besoins sur la base de la stratégie nationale (feuille de route gouvernemental Togo 2025) en tenant compte des ressources ou de l'argent qu'il entend collecter durant les trois prochaines années.

Qu'est-ce que la dette de l'Etat ?

C'est l'argent que le Gouvernement doit aux banques, organismes, opérateurs économiques et aux autres pays. Cet argent a été emprunté pour la satisfaction des besoins de la population. La dette est composée du montant de l'argent emprunté en plus des intérêts (charges financières) sur cet argent.

C'est quoi les charges financières de la dette ?

C'est le montant destiné au paiement des intérêts sur la dette de l'Etat.

C'est quoi le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ?

C'est le document dans lequel le Gouvernement donne les grandes lignes des recettes attendues et des dépenses à faire sur les trois prochaines années.

Qu'est-ce que le débat d'orientation budgétaire ?

C'est l'échange entre les députés et le Gouvernement sur les grandes lignes de l'argent à collecter (recettes) et de l'argent à utiliser (dépenses) par les services du Gouvernement pour les trois années à venir. Cet échange porte sur le DPBEP. Il permet d'impliquer les députés en amont du processus budgétaire.

Qu'appelle-t-on impôt ?

Il s'agit d'un prélèvement obligatoire de l'argent, sans contrepartie directe déterminée, effectué sur les revenus des personnes physiques et des entreprises installées sur le territoire national au profit de l'Etat et des communes en vue de faire face aux charges. Au Togo, l'impôt est collecté par l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Qu'appelle-t-on taxe ?

Il s'agit d'un prélèvement obligatoire de l'argent, avec contrepartie directe d'un service rendu par l'Etat, les collectivités territoriales ou un établissement public administratif. Au Togo, la taxe est collectée par l'OTR, le Trésor public et les collectivités territoriales.

Qu'est-ce que le programme d'investissements publics ?

C'est le document qui retrace l'ensemble des réalisations que l'Etat compte faire dans le domaine de la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, les infrastructures (les hôpitaux, les écoles, les forages, l'électrification, la construction des routes, des ponts, des pistes rurales, etc.), sur les trois années à venir.

C'est quoi les recettes fiscales ?

Il s'agit des sommes d'argent prélevées par l'Etat et les communes au titre du paiement d'impôts et de taxes. Elles sont collectées

par l'OTR et les communes auprès des contribuables.

Qu'entend-on par recettes non fiscales ?

C'est des sommes d'argent perçues par

l'Etat au titre des services qu'il rend au public (ventes de biens ou de services, des loyers domaniaux, des dividendes, des frais de justice, etc.). Elles sont recouvrées par le Trésor public.

Qu'appelle-t-on solde budgétaire ?

C'est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses budgétaires. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, on parle de **déficit budgétaire**. Si les dépenses sont inférieures aux recettes, on parle d'**excédent budgétaire**. En cas d'égalité entre les dépenses et les recettes, on parle d'**équilibre budgétaire**.

C'est quoi les transferts courants ?

C'est de l'argent que l'Etat donne à des partenaires sociaux, à des partis politiques, aux ménages, aux étudiants et à des structures publiques qui gèrent leurs propres budgets (sociétés d'Etat, établissements publics, collectivités territoriales, etc.). Les transferts courants couvrent également les contributions de l'Etat aux organismes internationaux dont il est membre adhérent (ONU, UA, CEDEAO, UEMOA, Conseil de l'Entente, etc.).

Qu'est-ce que le Budget vert ?

Encore appelé « budget sensible au climat et à l'environnement », il est une nouvelle présentation des recettes et dépenses budgétaires selon leur impact sur le changement climatique et sur l'environnement.

II. LES TEXTES JURIDIQUES QUI ENCADRENT L'ELABORATION ET L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

Constitution du 14 octobre 1992 ;

la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence de la gestion des Finances publiques ;

Loi organique N° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances au Togo ;

Décret n° 2008-292/PR du 11 juillet 2009 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;

Loi organique N° 2021-025 du 1er décembre 2021 portant organisation, attribution et fonctionnement de la cour des comptes et des cours régionales des comptes ;

Loi N° 2015-011 du 02 décembre 2015, modifiant la loi n° 2014-012 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes ;

Décret N° 2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Décret N° 2019-008/PMRT du 14 mars 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ;

Décret N° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics ;

Décret N° 2017-104/PR du 30 octobre 2019 relatif aux modalités d'application de la loi N° 2016-006 du 30 mars 2016 portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publiques ;

Décret N° 2016-017/PR du 18 février 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes ;

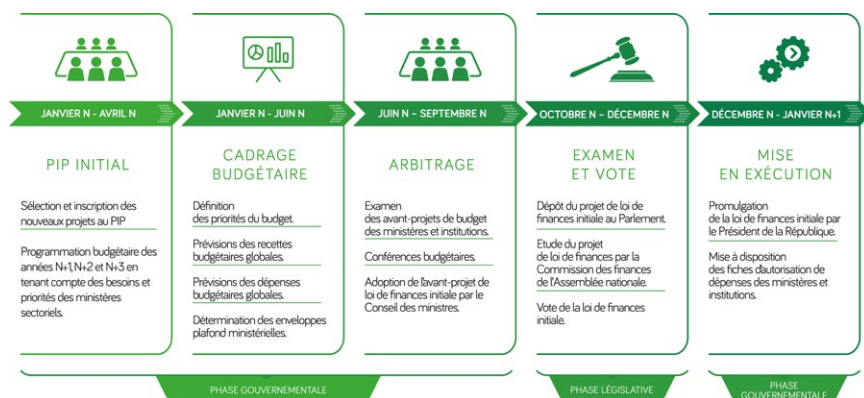
Décret N° 2008/093/PR du 29 juillet 2008 portant création, organisation, attributions et modalités de fonctionnement de l'Inspection générale des Finances ;

Décret N° 72-192 du 15 septembre 1972, instituant une Inspection générale d'Etat, définissant ses structures et fixant les règles son fonctionnement.

III. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

L'élaboration du budget de l'Etat se fait en deux (02) grandes phases qui se déroulent respectivement au niveau du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Les grandes étapes du calendrier budgétaire sont décrites dans le schéma ci-après :



IV. LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LES GRANDES ETAPES DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT

L'exécution des dépenses publiques comprend deux phases : la phase administrative et la phase comptable. La première est assurée par l'ordonnateur et la seconde, par le comptable public. Les fonctions des deux acteurs sont séparées par la loi. L'ordonnateur ne doit pas manipuler l'argent public. Cette fonction est réservée au comptable public.

C'est qui l'ordonnateur ?

Un ordonnateur est la personne responsable que le Gouvernement a nommée pour donner l'ordre au comptable public de collecter de l'argent et de payer les dépenses. Cela se fait grâce à un acte administratif et conformément aux résultats de la liquidation.

C'est qui l'administrateur de crédit ?

Un administrateur de crédit est la personne qui propose à l'ordonnateur les dépenses à exécuter (le salaire, le bien ou le service).

Qui est le contrôleur financier ?

C'est la personne qui s'assure que les dépenses à faire ont été prévues au budget et que le bien et/ou le service est livré avant de donner son accord.

La phase administrative de l'exécution de la dépense publique comprend trois étapes que sont l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement.

Qu'entend-on par l'engagement ?

L'engagement marque le début de la procédure normale d'exécution de la dépense publique. C'est la décision prise par l'autorité qui a le pouvoir d'utiliser une partie des crédits budgétaires (ressources du budget de l'Etat) et de poser un acte qui doit entraîner une dette à la charge de l'Etat ou des autres organismes publics.

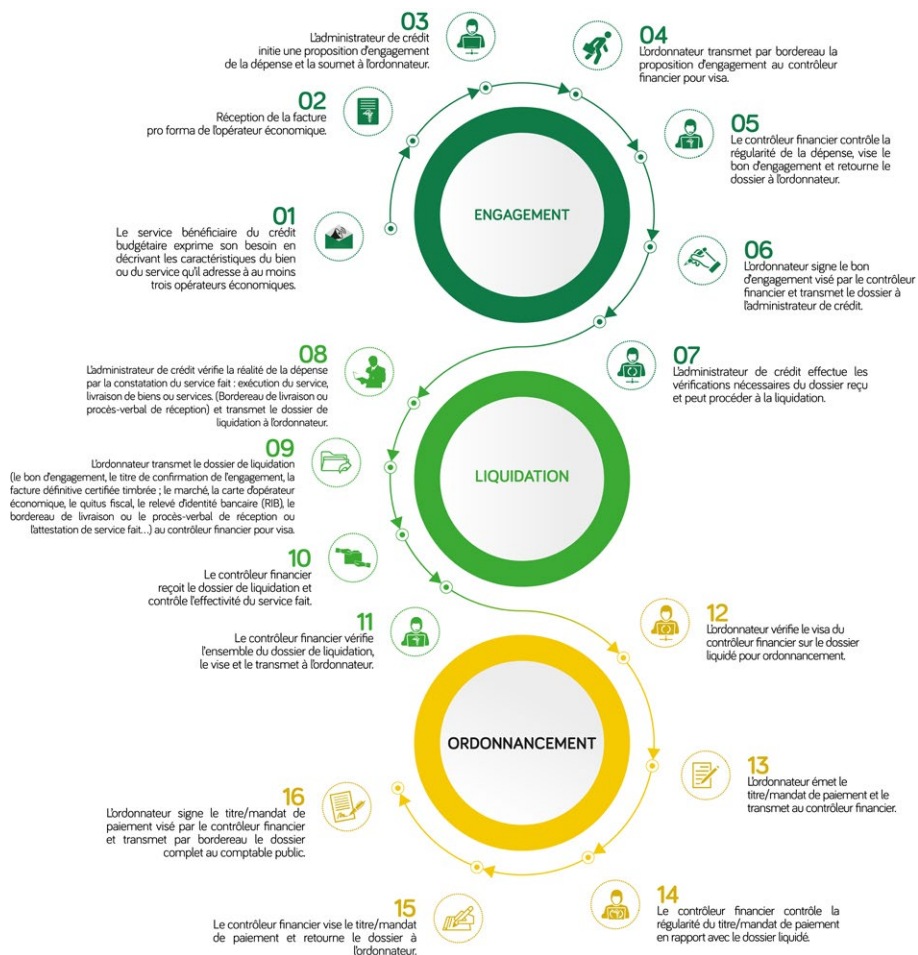
Qu'est-ce que la liquidation ?

La liquidation consiste à vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de l'argent à sortir.

C'est quoi l'ordonnancement ?

L'ordonnancement, c'est l'acte par lequel la personne qui est autorisée à faire la dépense donne l'ordre au comptable public de sortir l'argent pour payer la dépense.

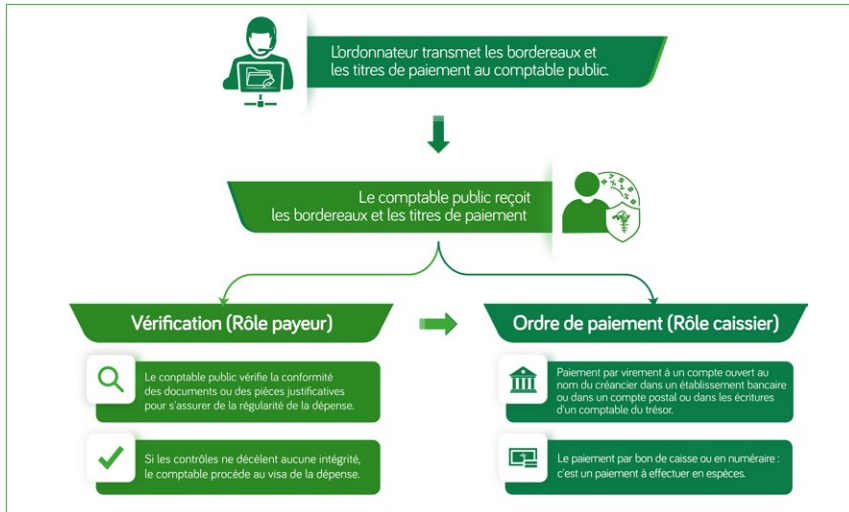
Illustration de la phase administrative de l'exécution de la dépense publique



*Le contenu du dossier de liquidation dépend de la nature de la dépense conformément à l'arrêté n° 032/MEF/SG/DGTC/DCP du 28 février 2012 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat.

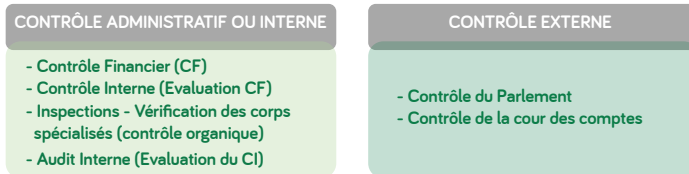
La phase comptable de la dépense publique est essentiellement consacrée au paiement de la dépense préalablement ordonnancée.

Illustration de la phase comptable de l'exécution du budget



Comment contrôle-t-on l'exécution du budget de l'Etat ?

Il existe deux types de contrôle exercés par des acteurs différents



Le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat se fait à travers un certain nombre d'organes prévus par la loi.

Le contrôle de l'exécution du budget se fait à trois niveaux :

au niveau du pouvoir exécutif (Gouvernement), on parle de **contrôle administratif**. Il est exercé par les services du ministère chargé des finances que sont la Direction nationale du contrôle financier et la Direction nationale de la commande publique (contrôle a priori sur la régularité de la dépense), l'inspection du Trésor (contrôle a posteriori sur les paiements effectués par le Trésor public) et l'inspection générale des finances (contrôle a posteriori sous forme d'audit financier et comptable de tous les organismes publics). En plus de ces contrôles, il y a aussi le contrôle exercé par l'Inspection générale d'Etat sous forme d'audit financier et comptable à la demande de la Présidence de la République ;

au niveau du pouvoir législatif (Assemblée nationale), le contrôle se fait à travers l'analyse des rapports d'exécution trimestriels qui lui sont transmis par le ministre chargé des finances et à travers l'étude de la loi de règlement qui porte sur la clôture de l'exécution budgétaire ;

au niveau du pouvoir judiciaire, le contrôle est exercé par la Cour des comptes à travers la déclaration générale de conformité sur la comptabilité des ordonnateurs et celle des comptables ainsi que le jugement des comptes des comptables publics de l'administration générale (l'Etat et les autres organismes publics). En dehors de ces deux cas, la cour peut faire aussi des audits suivant un calendrier ou sur demande express.

V. LES PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Les mesures proposées au titre de la loi de finances, exercices 2024, visent une mobilisation optimale des recettes fiscales tout en prenant en compte les préoccupations du secteur privé de même que la poursuite de l'amélioration du climat des affaires. Ces mesures sont regroupées en deux grands ensembles que sont : les mesures spécifiques (anciennes reconduites) et les modifications apportées aux dispositions fiscales en 2024.

Quelles sont les anciennes mesures reconduites ?

Concernant ces mesures, il faut noter que du 1er janvier au 31 décembre 2024, les taxes ci-après continueront d'être perçues au cordon douanier dans les conditions suivantes :

le prélèvement de l'Union Africaine (PUA) : le taux est fixé à 0,2% de la valeur en douane des marchandises importées ;

la taxe de Laissez-Passer (TLP), perçue sur les véhicules d'immatriculation étrangère entrant sur le territoire national, est fixée à 7000 FCFA pour un séjour de :

- **30 jours pour les voitures de tourisme et autres véhicules de transport de personnes ;**
- **5 jours pour les véhicules automobiles de transport de marchandises ;**

le Prélèvement National de Solidarité (PNS) : le taux est fixé à 0,5% de la valeur en douane des marchandises importées des pays membres de la CEDEAO et mises en consommation au Togo ;

l'exonération des droits et taxes de douanes sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (5) ans d'âge au maximum et les motocycles électriques neufs et leurs batteries importés ou vendus en République togolaise ;

la reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté ;

le régime de précompte TVA ;

l'exonération des droits et taxes de douane sur le matériel agricole ;

l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériels et engins de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;

la suspension de la perception de la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) au profit des véhicules de transport de marchandises et de personnes à usage commercial appartenant à des personnes physiques ou morales ayant pour activité le transport.

Quelles sont les modifications apportées aux dispositions fiscales en 2024 ?

Au titre de la loi de finances, exercice 2024, certaines modifications ont été apportées au Code général des impôts (CGI) et au Livre des procédures fiscales (LPF).

Les axes de modification de la loi de finances s'articulent autour des points stratégiques suivants : (i) **la mobilisation optimale des ressources nationales**, (ii) **la priorisation des mesures fiscales à caractère social**, (iii) **la simplification des règles de procédures** et (iv) **les mesures de contrôle et réajustement techniques**.

(i) Mobilisation optimale des ressources nationales

suppression du taux réduit de TVA de 10% applicable aux hôtels et assimilés depuis l'année 2020 (retour au taux normal de 18% de TVA à partir de 2024) ;

rehaussement du taux des droits d'accises sur les boissons et intégration de nouveaux produits taxables (boissons gazeuses énergétiques et énergisantes, bières, et autres boissons alcoolisées, les bouillons alimentaires et les sachets en matière plastique) ;

élargissement de l'assiette des impôts fonciers vers la taxation des maisons d'habitation secondaires (exonération pour maisons d'habitation principale unique) ;

rehaussement du taux du minimum forfaitaire de perception et de la patente dans le commerce des véhicules d'occasion ;

exigence d'un quitus fiscal à l'occasion des inscriptions aux ordres professionnels.

(ii) Priorisation des mesures fiscales à caractère social

mesure de bienveillance administrative visant à abandonner le droit de reprise au titre de l'exercice 2020 ;

rehaussement de 15% à 30% du taux de la majoration de la valeur d'acquisition des biens immobiliers dans la détermination de base taxable à la taxe sur les plus-values.

(iii) Simplification des règles de procédure

renforcement de la taxation à l'IRPP des avantages en nature au profit de l'employé (véhicule de fonction et charges liées) ;

consécration de la taxation exclusive des opérations de transfert d'argent par téléphonie mobile à la taxe sur les activités financières (TAF) ;

introduction des modalités d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la désignation du redevable dans les cas de construction sur sol d'autrui ;

soumission des cessions de parts sociales, qu'elles soient partielles ou totales, à un droit d'enregistrement de 1% au lieu de 5 000 f ;

obligation des entités à but non lucratif à déposer leurs états financiers et renforcement de l'obligation déclarative des entités jouissant d'un régime fiscal dérogatoire (Association, ONG) ;

imposition des prestataires non-résidents même si la prestation n'est pas exécutée ou utilisée au Togo.

(iv) Reformulation et réajustement des dispositions

Réajustements pour conformité à l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique qui consacre la société en commandite simple et la société en commandite par actions.



La Colombe de la Paix

**CONTEXTE ET HYPOTHESES
D'ELABORATION DU BUDGET
DE L'ETAT, EXERCICE 2024
ET PRIORITES RETENUES**

**PARTIE
02**



I. CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET DE L'ÉTAT, EXERCICE 2024

Le contexte est l'ensemble des facteurs ou éléments liés à l'environnement économique, financier et social, national et international qui ont été pris en compte pour l'élaboration du Budget de l'Etat. Ce contexte influence et oriente le niveau de perception des recettes de l'Etat prévues et le choix des priorités des dépenses publiques.

Le Budget de l'Etat, exercice 2024, a été élaboré dans un contexte marqué :

Au plan international par :

- les incertitudes liées à la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le conflit entre Israël et le Hamas et le durcissement des conditions de financement des économies ;
- le ralentissement du niveau de l'activité économique mondiale : la croissance passant de 3,0% en 2023 à 2,9% en 2024 ;
- le ralentissement de la croissance économique dans les pays avancés, de la Zone Euro et les pays émergents ;
- la baisse du taux d'inflation mondial qui serait de 5,8% en 2024 après 6,9% en 2023 ;
- la baisse progressive des cours des produits de base (café, cacao, soja...);
- la réduction de l'espace budgétaire nécessaire aux investissements dans les pays à faible revenu ;
- l'accroissement du niveau de la dette publique dans les pays à faible revenu suite à la pression inflationniste ;
- les effets néfastes du changement climatique.

Au plan national par :

- les mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre des projets et réformes de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 ;
- le dynamisme dans les différents secteurs de l'économie ;
- la consolidation de la croissance économique qui passerait de 6,4% en 2023 à 6,6% en 2024 ;
- la baisse continue du niveau du taux d'inflation suite aux mesures de lutte contre la vie chère ;
- la poursuite des discussions avec les services du Fonds monétaire international (FMI) en vue de la conclusion d'un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) ;
- la mise en œuvre de mesures de consolidation budgétaire ;
- la poursuite des efforts de l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la stabilité financière.

II. PRINCIPALES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2024

Les hypothèses sont les facteurs ou les éléments pris en compte pour déterminer l'évolution attendue de la richesse nationale (PIB), le niveau des recettes et des dépenses. Elles servent à élaborer un cadrage macroéconomique et budgétaire et concernent les mesures prises pour assurer le renforcement de l'activité économique et la gestion efficace et efficiente des finances publiques.

Au titre des mesures pour assurer le renforcement de l'activité économique, on peut citer :

- le renforcement du soutien du Gouvernement à l'agriculture à travers la mise à disposition d'intrants de qualité et les mesures de facilitation de l'accès au financement agricoles;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme d'aménagement des terres agricoles (zones d'aménagement agricoles planifiées, aménagements hydroagricoles, bas-fonds);
- la promotion de la transformation agro-industrielle de produits agricoles ;
- la modernisation du secteur agricole grâce à l'amélioration des rendements agricoles, la promotion de la mécanisation et la réforme de la politique foncière agricole ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures routières ;

- l'augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité, la poursuite de la politique d'électrification pour tous ;
- l'augmentation de l'accès en eau potable et à l'assainissement ;
- la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

Au titre des finances publiques, des mesures sont prises pour accroître la mobilisation des recettes et maîtriser les dépenses publiques. Il s'agit de :

- l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures de 0,5% du PIB par an ;
- la réorganisation et la modernisation des services du cadastre et de la conservation foncière ;
- la poursuite de la numérisation du stock du titre foncier existant et de l'ouverture d'un guichet central de liquidation et de paiement des droits ;
- la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes ;
- la réduction du déficit budgétaire à 3% du PIB d'ici 2025 ;
- la préservation de la viabilité de la dette publique ;

- la poursuite de la digitalisation et les paiements en ligne au niveau du Trésor public et de l'OTR ;
- le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes fiscales et la réalisation d'une étude d'évaluation de leur potentiel ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes de l'administration publique.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	2,0	6,0	5,8	6,4	6,6
Secteur primaire¹	3,3	3,3	5,1	4,1	4,7
Secteur secondaire	3,9	5,8	6,4	6,7	7,0
Secteur tertiaire	0,7	7,0	5,8	7,1	7,1
PIB nominal (en Mds FCFA)	4 259,5	4 626,0	5 095,7	5 563,1	6 073,2
Taux d'inflation (en %)	1,8	4,5	7,6	5,3	3,0

¹Taux de croissance du secteur

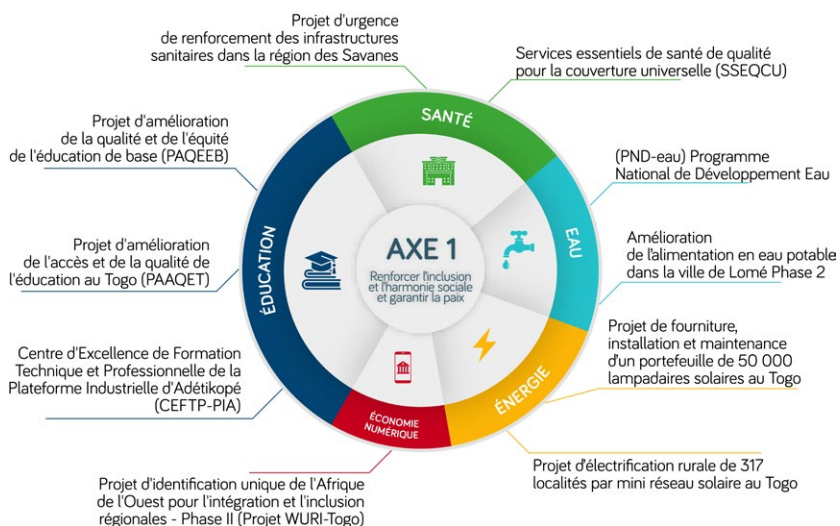
III- PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2024

Les principales actions du Gouvernement pour l'année 2024 sont axées sur la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 à travers les trois axes illustrés ci-après.

Quelques projets/programmes par secteur et axe de la Feuille de route Togo 2025 programmés au titre de l'année 2023.

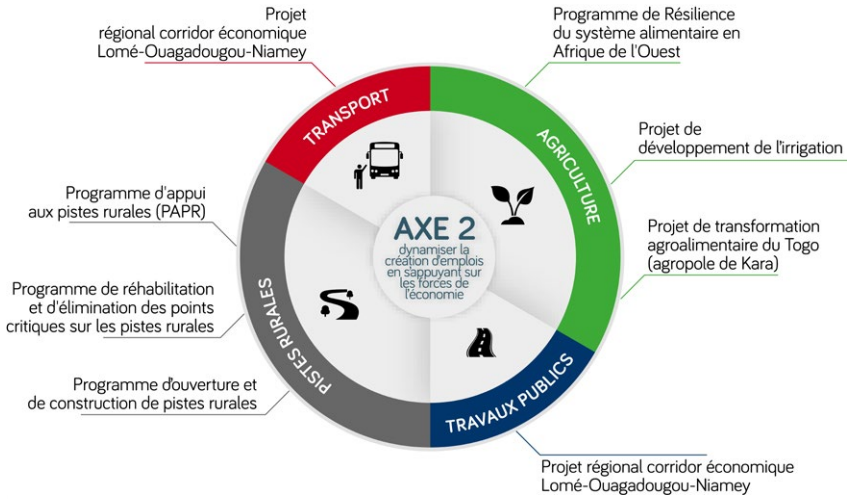
Axe stratégique 1 :

RENFORCER L'INCLUSION ET L'HARMONIE SOCIALE ET GARANTIR LA PAIX



Axe stratégique 2 :

DYNAMISER LA CRÉATION D'EMPLOIS EN S'APPUYANT SUR LES FORCES DE L'ÉCONOMIE



Axe stratégique 3 :

MODERNISER LE PAYS ET RENFORCER SES STRUCTURES



IV. PARTICIPATION DU CITOYEN AU PROCESSUS BUDGETAIRE

Le processus budgétaire est marqué par quatre grandes phases à savoir :

la préparation du projet de budget par le gouvernement ;

l'adoption du projet de budget par le Parlement ;

l'exécution du budget par le gouvernement et

le contrôle des opérations budgétaires par la Cour des comptes et le Parlement.

Chacune de ces différentes phases mérite d'être bien comprise par les citoyens afin de permettre à la population de pouvoir discuter et influencer les choix du gouvernement, le vote des parlementaires sur l'argent collecté et son utilisation. Aussi, cette compréhension permettrait-elle aux citoyens de mieux exercer leur pouvoir de contrôle sur la gestion des finances publiques. La participation des citoyens au processus budgétaire permet alors de s'assurer que le budget a pris en compte leurs besoins dans les priorités identifiées et programmées.

L'intervention du citoyen peut se faire à plusieurs niveaux que sont notamment les :

collectivités (maires, conseillers municipaux) ;

services déconcentrés de l'Etat (préfectures, directions régionales et préfectorales) ;

médias (télévisions, radios, presses écrites, sites internet) et

parlementaires (députés).

1. Intervention du citoyen par le biais des collectivités



Le programme d'investissement public (PIP) regroupe, pour une période triennale, l'ensemble des actions et activités que doit mener le gouvernement en vue d'améliorer le cadre de vie des populations. L'élaboration du PIP est un processus participatif qui doit impliquer tous les acteurs y compris les organisations de la société civile (OSC). Ainsi, au niveau des collectivités territoriales, les citoyens doivent participer et veiller à la prise en compte de leurs besoins et priorités dans le processus de sélection et de programmation des programmes et projets d'investissement à inscrire dans le PIP. Le programme d'investissement public et les budgets des collectivités devront donc s'aligner et être cohérents avec les priorités et les objectifs des Plans de Développement Communaux (PDC) qui prennent en compte tous les besoins des populations sur la période.

2. L'intervention du citoyen par le biais des services déconcentrés de l'Etat

Les organisations de la société civile et les citoyens peuvent saisir les représentants de l'Etat dans les structures régionales et préfectorales, notamment les préfets, les directeurs régionaux et préfectoraux des services déconcentrés, pour faire remonter leurs besoins au moment de l'élaboration du PIP. Ainsi, à travers des cadres de concertation et de planification, consultations, entretiens et courriers adressés aux représentants de l'Etat, ces derniers peuvent recenser et prioriser les besoins de la population en infrastructures et en équipements et les transmettre aux décideurs.



3. L'intervention du citoyen par le biais des médias



Le citoyen, à travers les médias traditionnels et modernes de communication que sont les radios, les télévisions, la presse écrite et les sites Internet (www.assemblee-nationale.tg ; www.togoreformes.com ; www.dgbftg.org), peut s'informer sur les aspects du budget de l'Etat, le contexte, les hypothèses d'élaboration, les priorités, le montant du budget, etc. Il peut également, par ces sources de communication, exprimer ses besoins non pris en compte pour une meilleure prise en charge dans le budget.

4. L'intervention du citoyen à travers les Parlementaires

Les citoyens peuvent aussi soumettre leurs besoins et priorités aux députés de leur circonscription afin de les faire valoir dans le processus à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et aux différentes discussions sur le budget à l'Assemblée nationale.





*Paysage Koutammakou Châteuu Tamberma Kande
Site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO*

**CARACTERISTIQUES DU
BUDGET DE L'ETAT,
EXERCICE 2024**

**PARTIE
03**



I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

La somme totale d'argent que l'Etat a prévue avoir comme des recettes pour faire face aux paiements des dépenses pour l'année 2024 est les ressources du budget de l'Etat.

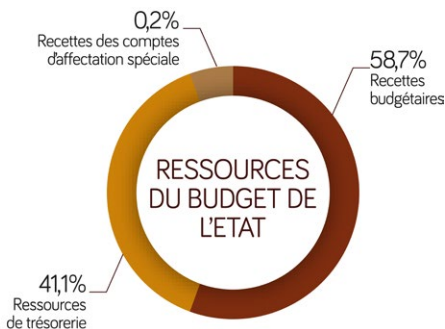
Les ressources du budget de l'Etat comprennent les ressources du budget général et les recettes des comptes spéciaux du trésor.

Les ressources du budget général sont constituées des recettes budgétaires (recettes fiscales, recettes non fiscales et dons) et des ressources de trésorerie (produits de privatisation, emprunts et titres publics).

Les recettes des comptes spéciaux du trésor proviennent essentiellement des ressources affectées à certaines dépenses sur décision des pouvoirs publics. Les comptes spéciaux du trésor sont constitués uniquement des comptes d'affectation spéciale dans le cadre de la loi de finances, exercice 2024, et sont destinés au Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP), le Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT), le Fonds national de développement forestier (FNDF) et le Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH).

Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat

Libellés	Montant (en milliards de francs CFA)
Recettes budgétaires	1 279,1
Ressources de trésorerie	895,9
Recettes des comptes d'affectation spéciale	4,2
Total	2 179,1



A- Recettes budgétaires

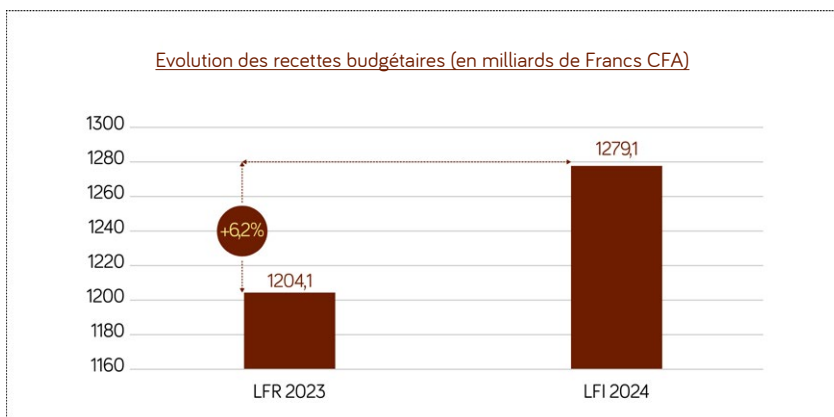
De quoi sont constituées les recettes budgétaires ?

Elles sont constituées de **1 042,1 milliards de francs CFA** de recettes fiscales (**81,5%**), de **62 milliards de francs CFA** de recettes non fiscales (**4,8%**), de **162,2 milliards de francs CFA** de dons projets (**12,7%**) et de **12,8 milliards de francs CFA** de dons programmes ou appuis budgétaires (**1%**).

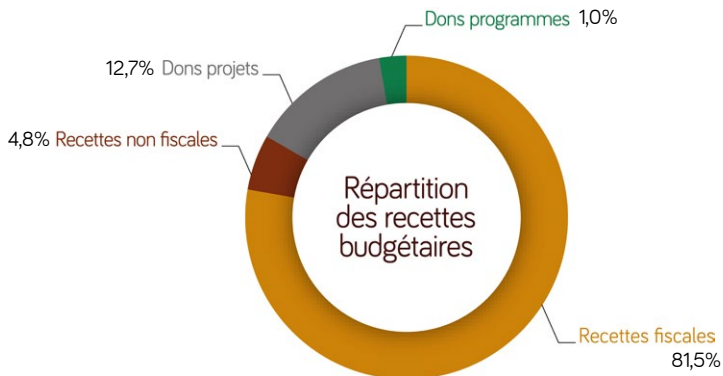
REPARTITION DES RECETTES BUDGETAIRES



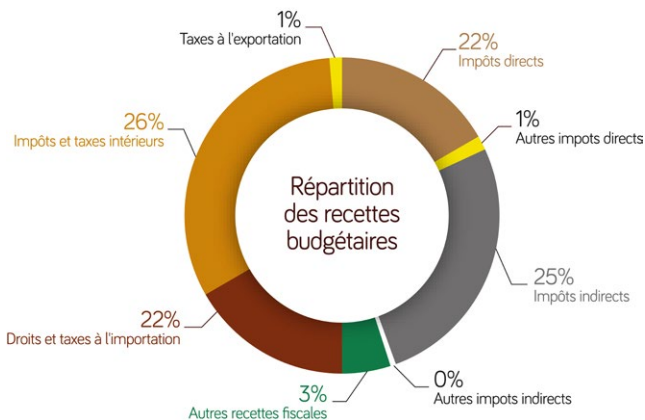
Les recettes budgétaires sont prévues pour **1 279,1 milliards de francs CFA**, en augmentation de **6,2%** par rapport aux prévisions de 2023 estimées à **1 204,1 milliards de francs CFA**.



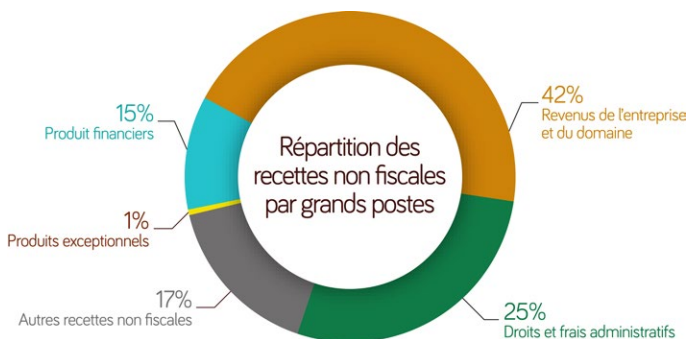
Répartition des recettes budgétaires



Répartition des recettes fiscales par type d'impôts



Répartition des recettes non fiscales par grands postes



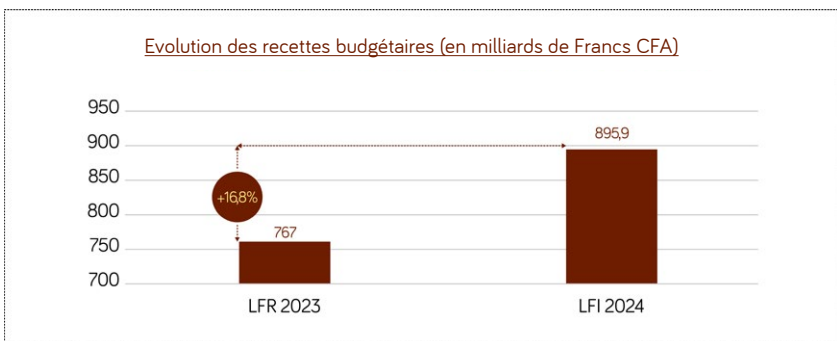
B- Ressources de trésorerie

De quoi sont constituées les recettes budgétaires ?

Les ressources de trésorerie sont constituées essentiellement des produits de privatisation, d'emprunts (emprunts projets et autres emprunts) et de titres publics (emprunts obligataires, bons du trésor).



Les prévisions des ressources de trésorerie en 2024 sont en augmentation de 16,8% par rapport à celles de 2023.



C- Recettes des comptes d'affectation spéciale

Elles sont constituées majoritairement des recettes fiscales affectées particulièrement au profit du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP), du Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT), du Fonds national de développement forestier (FNDF) et du Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH).

En 2024, elles sont de **1,8 milliard de francs CFA**, **1,3 milliard de francs CFA**, **0,6 milliard de francs CFA** et **0,5 milliard de francs CFA** respectivement pour le FNAFPP, FSDH, FPDT et FNDF.



Les prévisions des recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS) en 2024 s'élèvent à 4,2 milliards de francs CFA contre 4,4 milliards de francs CFA en 2023, soit une baisse de 5,5%.

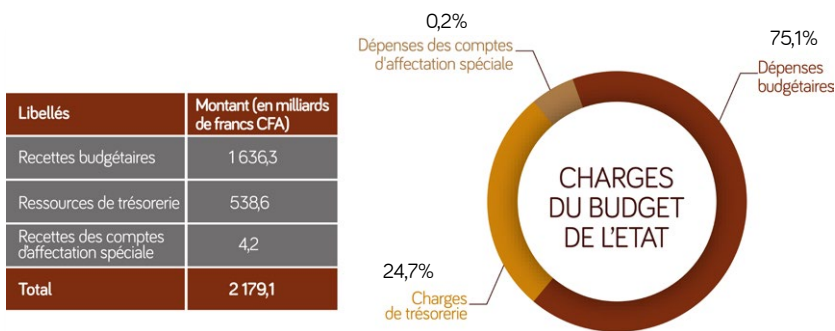


II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

La somme totale d'argent que l'Etat a prévue sortir pour les paiements de l'année 2024 constitue les charges du budget de l'Etat.

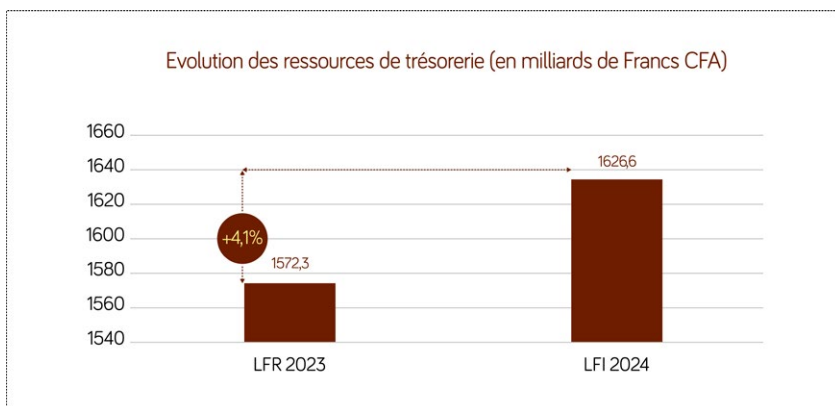
Les charges du budget de l'Etat pour l'année 2024 sont de **2 179,1 milliards de francs CFA**. Elles sont constituées des charges du budget général décomposées en dépenses budgétaires (dépenses ordinaires et dépenses en capital communément appelées dépenses d'investissement), des charges de trésorerie (remboursement de la dette publique) et des dépenses des comptes spéciaux du trésor (dépenses des comptes d'affectation spéciale).

Tableau 3 : Ressources du budget de l'Etat



A- Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont estimées à **1 636,3 milliards de francs CFA**, en augmentation de **4,1%** par rapport à 2023 (**1 572,3 milliards de francs CFA**).

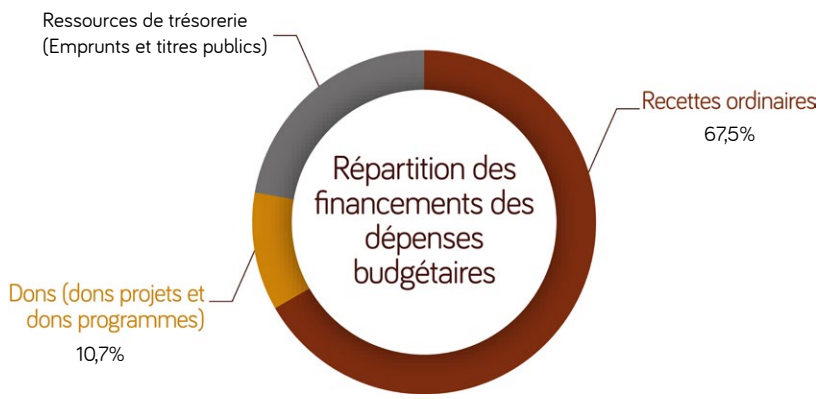


De quoi sont constituées les recettes budgétaires ?

Les dépenses budgétaires, estimées à **1 636,3 milliards de francs CFA**, seront financées à hauteur de **1 104,1 milliards de francs CFA (67,5%)** par les recettes ordinaires (recettes fiscales et non fiscales) et de **175 milliards de francs CFA (10,7%)** par les dons (dons projets et dons programmes). Les dépenses ordinaires (salaires, acquisition de biens et services, transferts courants, charges financières de la dette ou intérêts payés sur la dette publique, dépenses en atténuation des recettes ou exonérations fiscales) seront financées par les recettes budgétaires à hauteur de **78,4%** et les dépenses en capital (communément appelées dépenses d'investissement) à concurrence de **21,6%**.

Le reste des dépenses budgétaires auquel l'Etat doit faire face, soit **357,2 milliards de francs CFA (21,8%)**, sera financé par les ressources de trésorerie (emprunts et titres publics).

Répartition des financements des dépenses budgétaires



Décomposition des dépenses budgétaires

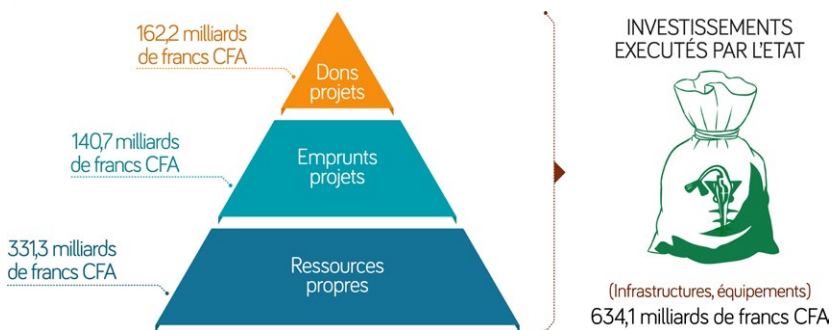


Les dépenses budgétaires, exercice 2024, évaluées à 1 636,3 milliards FCFA, serviront à :

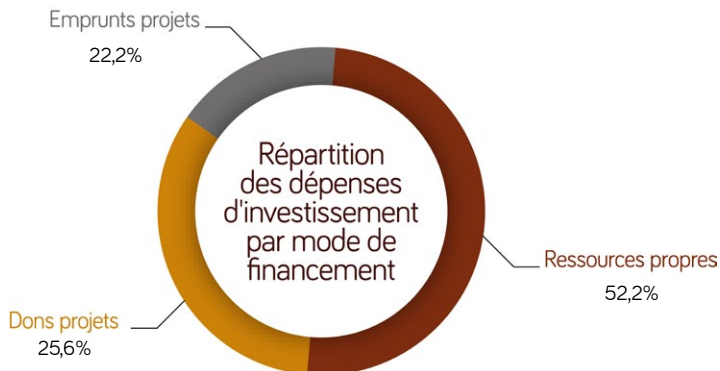
- réaliser des investissements (infrastructures et autres), soit 38,8% des dépenses budgétaires ;
- payer les salaires des agents publics de l'Etat (personnel), soit 19,7% des dépenses budgétaires ;
- soutenir les Etablissements Publics de l'Etat, les communes, la politique pétrolière, ... (transferts courants), soit 12,8% des dépenses budgétaires ;

- payer les intérêts et commissions de la dette publique (charges financières de la dette), soit 9,8% des dépenses budgétaires ;
- prendre en charge le fonctionnement des services de l'Etat (acquisitions de biens et services), soit 10% des dépenses budgétaires ;
- accorder des exonérations (atténuation de recettes), soit 9% des dépenses budgétaires.

Sources de financement des investissements exécutés par l'Etat



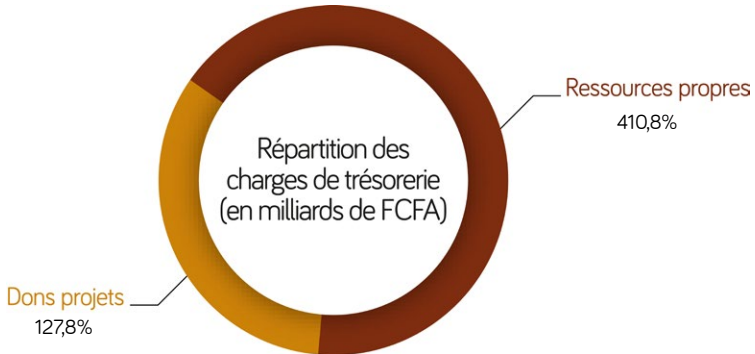
Répartition des dépenses d'investissement par mode de financement



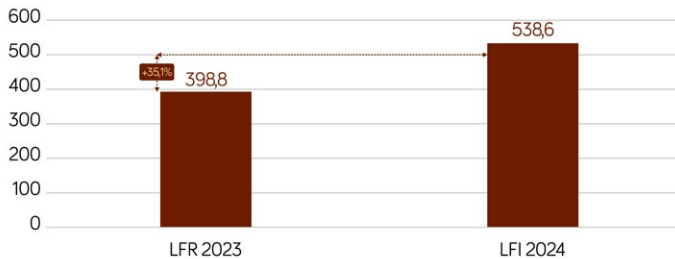
B- Charges de trésorerie

Les charges de trésorerie prévues en 2024 sont de **538,6 milliards de francs CFA**, en augmentation de **35,1%** par rapport à 2023 (**398,8 milliards de francs CFA**).

Répartition des charges de trésorerie (en milliards de FCFA)



Evolution des charges de trésorerie (en milliards de Francs CFA)



C- Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale sont prévues en équivalence aux recettes, afin d'assurer l'équilibre. Ainsi, elles sont de **1,8 milliard de francs CFA**, **1,3 milliard de francs CFA**, **0,6 milliard de francs CFA** et **0,5 milliard de francs CFA** respectivement pour le FNAFPP, FSDH, FPDT et FNDF.

*Répartition des dépenses des CAS



III. LES AGREGATS BUDGETAIRES

A- L'épargne budgétaire

Elle est constituée de l'argent collecté par les efforts des services internes de l'Etat restant après avoir payé les salaires, la charge financière de la dette, les dépenses d'acquisition de biens et services, et les dépenses de transferts courants. Cet argent restant sert à faire de l'investissement ou réalisations qui durent dans le temps (forages, routes, hôpitaux, écoles, électrifications, etc.). C'est la capacité de l'Etat financer ses dépenses sans recours au financement extérieur.



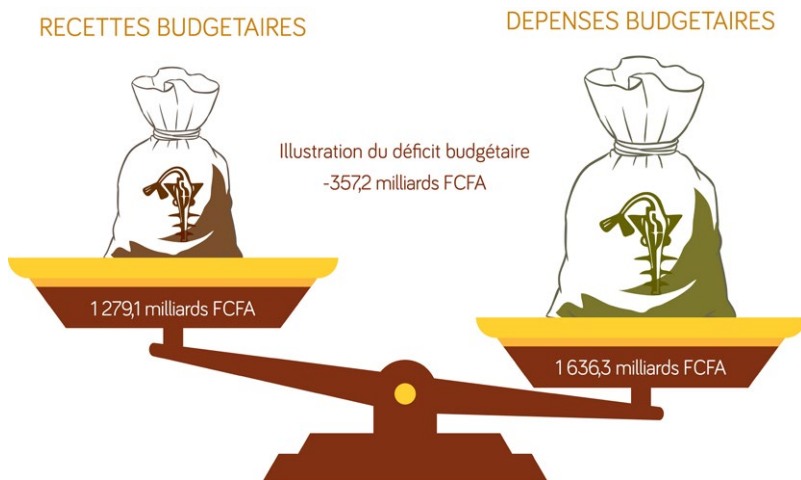
B- Le solde budgétaire

Les opérations budgétaires, exercice 2024, dégagent un déficit de **357,2 milliards de francs CFA** qui est couvert par le solde des opérations de trésorerie.

*Détermination du solde budgétaire



*Illustration du déficit budgétaire (-357,2 milliards FCFA)



C- Le solde de trésorerie

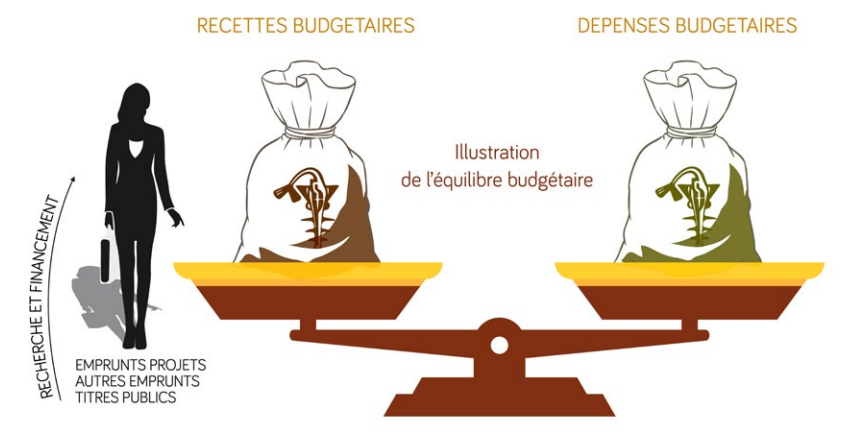
Les opérations de trésorerie, exercice 2024, dégagent un excédent de **357,2 milliards de francs CFA**. Cet excédent sert à couvrir entièrement le solde déficitaire des opérations budgétaires.



D- Le solde global



E- Equilibre budgétaire



IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2020 A 2024

La crise sanitaire ayant impacté fortement les finances publiques au cours de l'année 2020, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA avait décidé de suspendre temporairement le pacte de convergence en vue de permettre aux pays de faire face aux contraintes liées à la riposte de la pandémie. Ainsi, les prévisions budgétaires de 2024 ne respectent pas les critères de convergence communautaire.

Tableau 4 : Evolution des critères de convergence pour le Togo entre 2020 et 2024

N°	Critères	Norme	2020	2021	2022	2023	2024
I Critères de premier rang							
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	≥ -3%	-7,0	-4,6	-7,5%	-6,6	-5,9
2	Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	1,8	4,5	7,6	5,3	3,0
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 3%	60,3	63,0	65,8	66,9 *	66,4 *
II Critères de second rang							
1	Masse salariale / recettes fiscales	≤ 35%	38,8	41,1	36,2	38,0	35,9
2	Taux de pression fiscale	≥ 20%	12,5	13,7	13,8	13,8	14,7

* Il s'agit des projections



Faïlle d'Alédjo

**PRINCIPAUX INDICATEURS ET
INSCRIPTIONS SPECIFIQUES
POUR CERTAINS SECTEURS
PRIORITAIRES AU TITRE
DE L'ANNEE 2024**

**PARTIE
04**



Cette partie est consacrée (i) au rappel de certaines actions et mesures réalisées par le Gouvernement en 2023 et (ii) la présentation des prévisions budgétaires retenues dans les différents secteurs au titre de 2024.

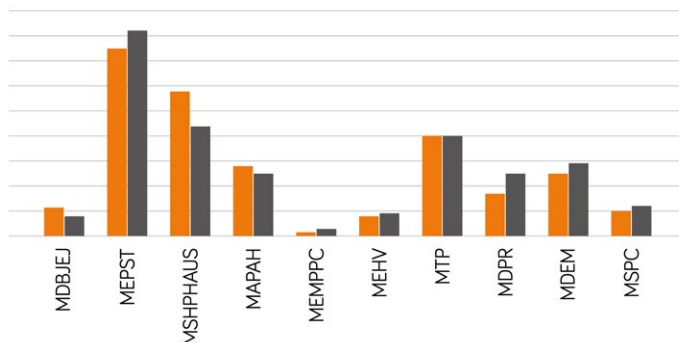
Pour le budget citoyen 2024, dix (10) ministères ont été retenus pour faire l'objet d'illustration des grandes actions et interventions de l'Etat. Le budget de ces secteurs a évolué entre 2023 et 2024 comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Evolution du budget des ministères retenus entre 2023 et 2024
(en milliers de FCFA)

MINISTÈRES	BUDGET 2023			BUDGET 2024		
	Total	Dont investissement		Total	Dont investissement	
		Montant	Part dans l'investissement total du budget de l'Etat		Montant	Part dans l'investissement total du budget de l'Etat
Développement à la base, jeunesse et emploi des jeunes	29 578 517	22 177 761	3,63%	19 465 276	12 041 466	190%
Enseignements primaire, secondaire et technique	175 467 448	19 716 832	3,22%	191 042 872	15 898 419	2,51%
Santé, hygiène publique et accès universel aux soins	138 395 782	93 504 072	15,29%	112 779 598	65 973 905	10,40%
Agriculture, production animale et halieutique	58 004 168	39 578 063	6,47%	52 077 978	33 623 218	5,30%
Economie maritime, de la pêche et de la protection côtière	1 391 273	1 035 607	0,17%	3 155 738	2 762 277	0,44%
Eau et hydraulique villageoise	17 631 464	17 108 767	2,80%	21 087 371	20 532 819	3,24%
Travaux publics	85 680 170	84 625 259	13,84%	85 768 565	84 706 853	13,36%
Désenclavement et pistes rurales	37 472 848	37 279 977	6,10%	53 687 857	53 496 694	8,44%
Mines et énergies	52 346 018	49 961 902	8,17%	59 961 718	59 280 159	9,35%
Sécurité et protection civile	24 489 932	1 835 036	0,30%	29 072 253	2 670 472	0,42%
TOTAL	620 480 620	366 823 276	59,98%	628 099 226	350 986 282	1,90%

Source : DGBF

Evolution des dépenses budgétaires (en milliards de F CFA) des ministères entre 2023 et 2024



I. SECTEUR DE L'ÉDUCATION



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 6 : Évolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux brut de scolarisation au primaire	119,50%	111,7%	12 041 466
Taux d'admission ou d'accès au CP1	125,70%	137,9%	105%
Taux d'achèvement du primaire	88,60%	88,8%	122,9%
Proportion de salles en dur au primaire public	64	71%	73%
Taux d'accès en 6ème	76,30%	83,4%	105%
Ratio apprenants publics/enseignants publics au primaire	41	49	43
Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire	76,60%	75,5%	112,5%
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire	56,90%	58,3%	79,9%
Taux d'accès en 2 ^{nde}	30,90%	41,8%	31,4%
Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire	35,20%	37,4%	31%
Taux d'achèvement du second cycle du secondaire	28,90%	28,2%	23,4%

Source : MEPST/DPSSE_2022 et 2023

2. Réalisations 2022 et 2023 et prévisions 2024

Tableau 7 : Nombre de blocs de 4 salles de classes construits par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	1	2
Maritime		5
Plateaux	2	15
Centrale	2	6
Kara		8
Savanes	5	28
Total	5	64

Source : MEPST/DPSSE_2022 et 2023

Tableau 8 : Nombre et coût estimatif des blocs de 4 salles de classes à construire par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	13	364 000
Maritime	8	224 000
Plateaux	8	224 000
Centrale	11	308 000
Kara	9	252 000
Savanes	14	392 000
Total	64	1 764 000

Source : MEPST/DPSSE_2022 et 2023

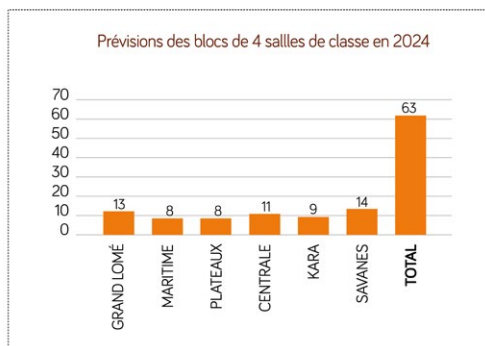


Tableau 9 : Nombre de blocs de 3 salles de classe construits par région en 2022 et 2023

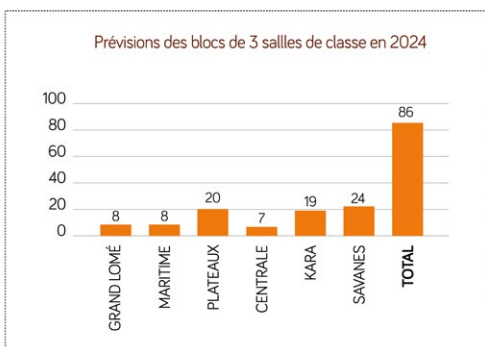
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	7	9
Maritime	20	18
Plateaux	11	48
Centrale	6	20
Kara	5	19
Savanes	8	82
Total	57	196

Source : MEPST/DPSSE_2022 et 2023



Tableau 10 : Nombre et coût estimatif des blocs de 3 salles de classe à construire par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	8	196 000
Maritime	8	201 500
Plateaux	20	517 500
Centrale	7	199 000
Kara	19	542 500
Savanes	24	720 000
Total	86	2 376 500



Source : MEPST/DPSSE_2022 et 2023



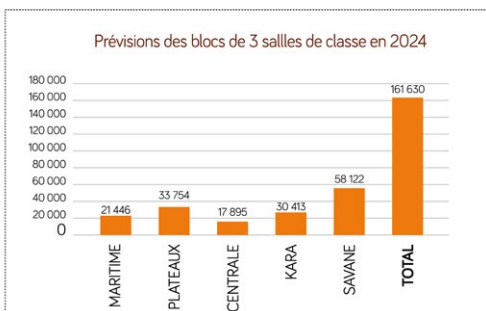
Tableau 11 : Nombre d'élèves bénéficiaires des vivres des cantines scolaires par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	19 915	20 950
Plateaux	32 380	32 973
Centrale	15 321	17 481
Kara	26 491	29 709
Savanes	44 372	56 775
Total	138 479	157 888

Source : MDBJEJ_2022 et 2023

Tableau 12 : Nombre d'élèves bénéficiaires de vivres des cantines scolaires prévues par région en 2024

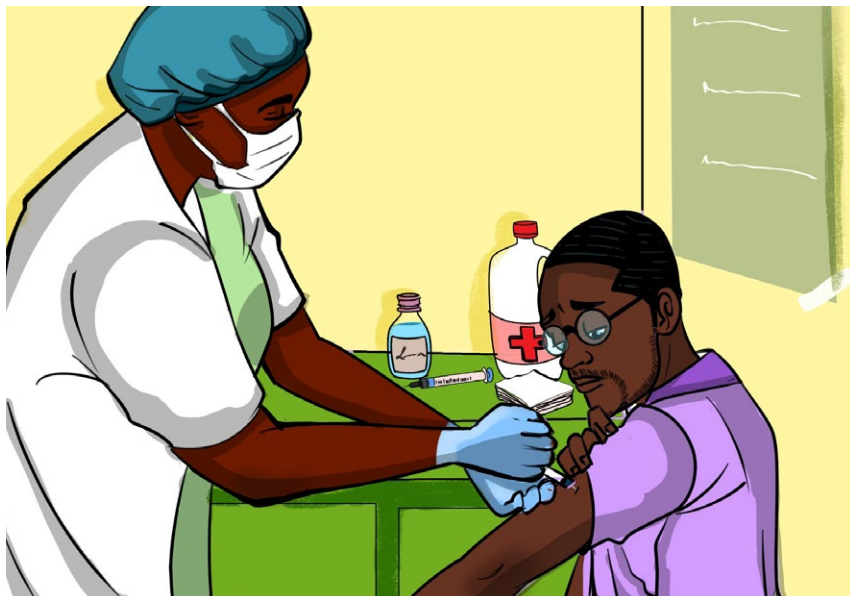
Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	21 446	302 421
Plateaux	33 754	475 981
Centrale	17 895	252 347
Kara	30 413	428 869
Savanes	58 122	819 609
Total	86	2 376 500



Source : MDBJEJ_2022 et 2023



II. SECTEUR DE LA SANTE



1- Principaux indicateurs

Tableau 13 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Nombre de personnels traceurs de soins recrutés	398	1231	1232
Proportion des besoins non satisfaits en concentrés de globules rouges (CGR)	25,36%	24,3%	18%
Pourcentage d'enfants de 0-11 mois ayant reçu 3 doses de vaccin Pentavalent (DTC-HepB-Hib3)	91%	93%	92%
Proportion de femmes césariées ayant bénéficié de la subvention	90,90%	92%	96%
Proportion de cas de tuberculose toutes formes confondues traités avec succès	86%	85%	88%
Couverture programmatique en ivermectine lors des traitements de masse	93%	105,7%	95%
Couverture programmatique en Praziquantel lors des traitements de masse	90%	100,98%	95%

Source : MDB/EJ_2022 e Source : Rapport annuel de performance MSHPT 2023

NB : L'ivermectine et le Praziquantel font partie des médicaments pour le traitement des maladies tropicales négligées.

²C'est un indicateur de couverture santé universelle / ³C'est un indicateur du Programme WEZOU / ⁴C'est un indicateur du Programme WEZOU

2- Réalisations 2021 et 2022 et prévisions 2023

Tableau 14 : Nombre de personnes ayant bénéficié de traitement Antirétroviral (ARV) 2022 et 2023

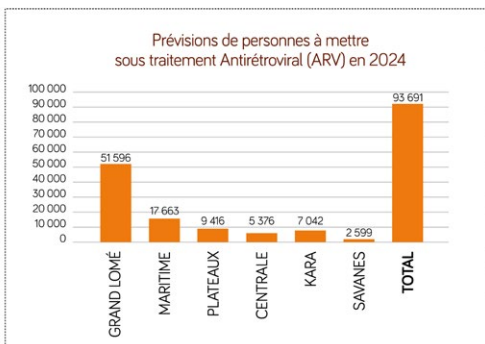
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Grand Lomé	48 869	48 287
Maritime	14 954	16 530
Plateaux	9 508	8 812
Centrale	4 685	5 031
Kara	6 408	6 590
Savanes	2 369	2 432
Total	86 793	87 682

Source : Rapport annuel de performance du MSHPAUS



Tableau 15 : Nombre de personnes à mettre sous traitement Antirétroviral (ARV) en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	51 596	4 739 937
Maritime	17 663	1 622 614
Plateaux	9 416	865 001
Centrale	5 376	493 852
Kara	7 042	646 886
Savanes	2 599	238 729
Total	93 691	8 607 020



Source : Données du PNLS-HIV-IST

Tableau 16 : Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë pris en charge en 2022 et 2023

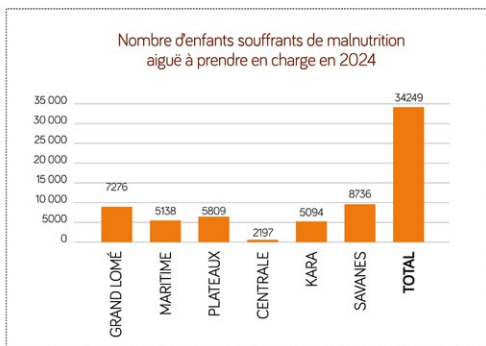
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Grand Lomé	1 350	835
Maritime	772	972
Plateaux	567	957
Centrale	1 072	835
Kara	1 565	1 284
Savanes	3 591	4 408
Total	8 917	9 291

Source : Rapport annuel de performance du MSHPAUS



Tableau 17 : Nombre d'enfants souffrants de malnutrition aiguë à prendre en charge en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	7 276	29 209
Maritime	5 138	20 626
Plateaux	5 809	23 320
Centrale	2 197	8 822
Kara	5 094	20 449
Savanes	8 736	35 074
Total	34 249	137 500



Source : Division de la Nutrition du MSHPAUS



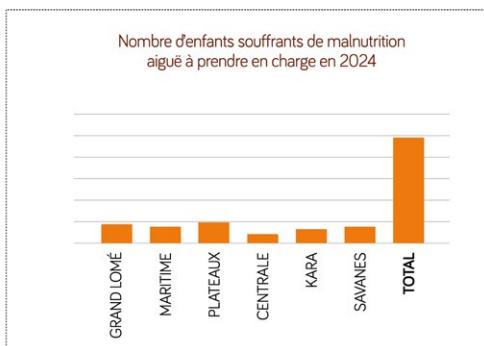
Tableau 18 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Grand Lomé	107 525	1 840 171
Maritime	76 345	1 131 768
Plateaux	114 980	1 339 980
Centrale	58 199	638 113
Kara	74 359	801 650
Savanes	81 399	885 753
Total	512 807	6 637 435

Source : Rapport annuel du MSHPAUS

Tableau 19 : Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide à distribuer en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Grand Lomé	107 049	173 098
Maritime	76 230	123 264
Plateaux	114 463	185 087
Centrale	57 904	93 631
Kara	73 982	119 629
Savanes	80 998	130 974
Total	342 499	825 682



Source : Données provenant du PNL P



III. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 20 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux de desserte national en eau potable	67,43%	69,01%	75%
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	70,24%	71,69%	73%
Taux de desserte en eau potable en milieu semi-urbain	54,36%	55,93%	68%
Taux de desserte en eau potable en milieu rural	72,63%	74,40%	82%

Source: rapport annuel de performance MEHV

2. Réalisations 2022 et prévisions 2023

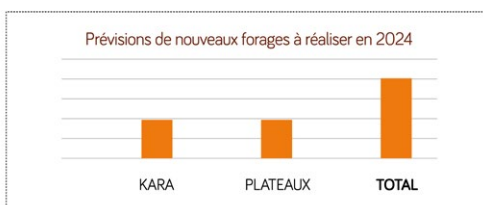
Tableau 21 : Nombre de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) installées par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
	107	93
Savanes	94	106
Total	201	199

Source : rapport annuel de performance MEHV/MDBJEJ/rapport d'activité du projet BID-UEMOA

Tableau 22 : Nombre et coût estimatif de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) à installer par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Kara	216	1512 000
Savanes	216	1728 000
Total	432	3 240 000



Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité du projet PASSCO3



Tableau 23 : Nombre de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) réhabilités par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Kara	54	46
Savanes	79	21
Total	133	67

Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité PASSCO2

Tableau 24 : Nombre de postes d'eau autonomes (PEA) installées par région en 2022 et 2023

Un PEA est un ouvrage comprenant un forage, un réservoir de stockage enterré ou surélevé comportant plus de deux robinets de puisage.

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	3	2
Plateaux	12	7
Centrale	2	5
Kara	5	22
Savanes	136	108
Total	158	144

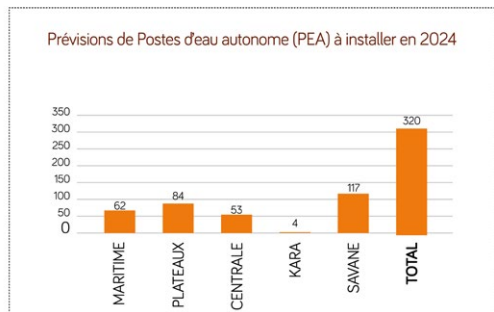
Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité du PRHYVI/MDBJEJ/ANADEB

NB : 84 PEA non prévus ont été réalisés avec appui de l'UNICEF (61) et les ONG (23).



Tableau 25 : Nombre et coût estimatif de Postes d'eau autonome (PEA) à installer par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	62	752 000
Plateaux	84	1064 000
Centrale	53	708 000
Kara	4	80 000
Savanes	117	1908 000
Total	320	4 512 000



Source : Rapport annuel de performance MEHV/MDBJEJ/Rapport d'activité du projet PRHYVI

Tableau 26 : Nombre de Mini-Adductions d'eau potable (Mini-AEP) construites par région en 2022 et 2023

Le mini-système d'alimentation en eau potable (mini-AEP) est un PEA amélioré qui permet de multiplier les bornes fontaines (points de puisages) à des distances telles à approcher au maximum possible les usagers.

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Centrale	0	9
Kara	0	0
Savanes	10	1
Total	10	10

Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité du projet BID-UJEMOA

Il est prévu pour l'année 2024 la finalisation de 11 Mini-AEP dans la région de la Kara.



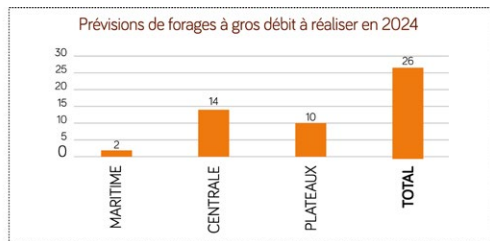
Tableau 27 : Nombre de forages à gros débit réalisés par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime		1
Plateaux	1	0
Centrale	11	0
Kara	3	0
Total	15	1

Source: Rapport annuel de performance/rapport d'activité du projet AEP 18 centres Semi-Urbains

Tableau 28 : Nombre et coût estimatif des forages à gros débit à réaliser par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Forages à gros débit	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	2	150 000
Centrale	14	172 500
Plateaux	10	130 000
Total	320	452 500



Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité BID4 et FSD



Tableau 29 : Nombre de branchement privés réalisés par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	4281	4347
Maritime	1247	1207
Plateaux	916	1181
Centrale	459	290
Kara	1101	807
Savanes	1122	906
Total	9126	8738

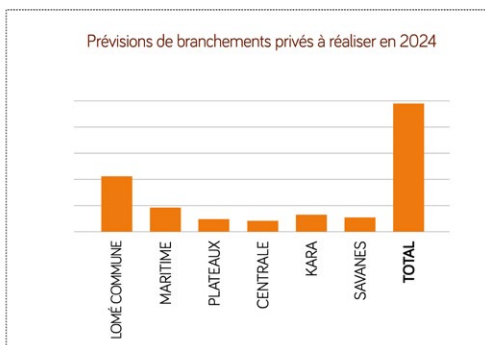
Source: Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité de la TdE

NB : les prévisions concernaient les demandes des ménages reçues en 2022 dont le branchement n'était pas effectué en 2022



Tableau 30 : Nombre et coût estimatif de branchement privés à réaliser par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Branchements privés	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	1310	65500
Maritime	465	23250
Plateaux	178	8900
Centrale	126	6300
Kara	230	11500
Savanes	206	10300
Total	2 515	125 750



Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité BID4 et FSD

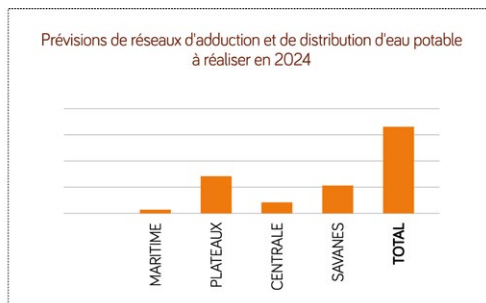
Tableau 31 : Mètres linéaires de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable réalisés par région en 2022 et 2023.

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	108 629	86 700
Maritime	50 433	4 695
Plateaux	50 106	4 166
Centrale	2 591	30 826
Kara	20 027	53 867
Savanes	8 054	22 061
Total	239 840	202 315

Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité de la TdE, des projets PND-eau, PEAT 2, AEP Lomé

Tableau 32 : Mètres linéaires de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable à réaliser par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Mètre linéaire réseau	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	123	317
Plateaux	1635	4 218
Centrale	469	1210
Savanes	1310	3 380
Total	2 515	9 125



Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité de la TdE et des projets PND-eau

Tableau 33 : Nombre des châteaux d'eau réalisés par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations 2022	2023	
		Prévisions	Réalizations
Lomé Commune		5	5
Maritime	-	1	-
Plateaux		2	2
Centrale	1	3	3
Kara	-	1	1
Total	1	12	11

Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport des projets PEAT2, AEP Lomé, AEP Agou-Gadzépé et Blitta

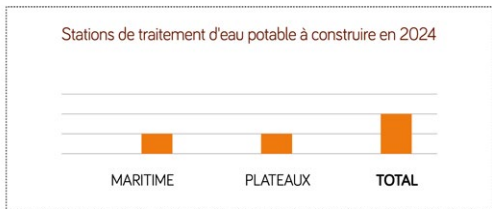


Concernant la réalisation des stations de traitement, sur une prévision de 3 stations de traitement d'eau potable dans les régions des Plateaux, Centrale et de la Kara, seule celle de Kara a été achevée et opérationnelle. Les travaux sont en cours sur les autres sites.



Tableau 34 : Nombre et coût estimatif des stations de traitement d'eau potable à construire par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Station de traitement d'eau potable	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	1	221 373
Plateaux	1	406 038
Total	2	627 411



Source : Rapport annuel de performance MEHV/rapport d'activité BID4 et FSD

III. SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 35 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux de croissance du PIB agricole	5,00%	5,60%	6,06%
Taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale en viande	61,00%	60,34%	60,5%
Taux d'utilisation des semences améliorées de céréales	12,00%	13%	14%
Taux d'utilisation des semences traditionnelles de céréales	88,00%	87%	86%
Quantité d'éléments fertilisants par hectare pour viviers (norme communautaire 50kg/ha)	16,00	17,21	20
Taux d'autosuffisance alimentaire	85,00%	85,00%	85,00%
Taux de production des animaux (volailles)	8,00%	8,0%	9,00%
Taux d'accroissement des effectifs des ovins	6,00%	6,0%	6,50%
Taux d'accroissement des effectifs de caprins	8,00%	8,0%	8,50%
Taux d'accroissement des effectifs de bovins	1,00%	1,0%	1,10%
Taux d'accroissement des effectifs de porcins	2,00%	2,0%	2,50%
Taux de couverture vaccinale des animaux	74,86%	77%	80%
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du café/cacao (norme internationale 400kg/ha)	10	0	30
Niveau d'utilisation des engrais chimiques du coton (norme internationale 300kg/ha)	162	145	200
Taux de croissance des terres agricoles irriguées	0	8,2%	12,50

Source : MAEDR

2- Réalisations 2022 et 2023 et prévisions 2024

Tableau 36 : Quantités de semences vivrières (tonnes) distribuées par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	91,75	67,478
Plateaux	575,35	2 229,390
Centrale	1272,78	1 799,423
Kara	305,50	269,550
Savanes	508,07	187,557
Total	2 753,45	4 744,504

Source : MAEDR/DSP, 2023



Tableau 37 : Quantités de semences vivrières (tonnes) et coûts estimatifs prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	145	72 500
Plateaux	2 439	1 219 500
Centrale	2 720	1 380 000
Kara	633	316 500
Savanes	891	445 500
Total	6 828	3 414 000

Source : DSP, 2024

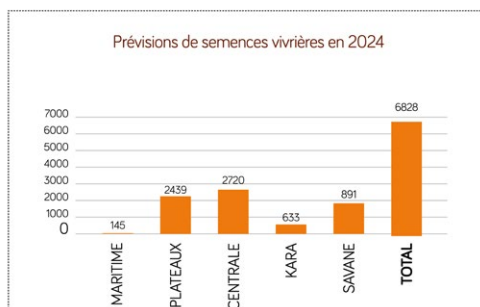


Tableau 38 : Quantités d'engrais vivriers (tonnes) distribuées par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	262,55	604,300
Maritime	6 613,40	7 265,800
Plateaux	10 441,70	11 155,800
Centrale	9 196,80	10 787,600
Kara	15 249,10	17 778,650
Savanes	25 754,95	29 451,150
Total	67 518,50	77 043,300

Source : CAGIA/MAEDR, 2024



Tableau 39 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais vivriers prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	667	400 200
Maritime	8 016	4 809 600
Plateaux	12 308	7 384 800
Centrale	11 905	11 769 000
Kara	32 489	19 493 400
Savanes	32 489	32 489
Total	85 000	51 000 000

Source : CAGIA/MAEDR, 2024

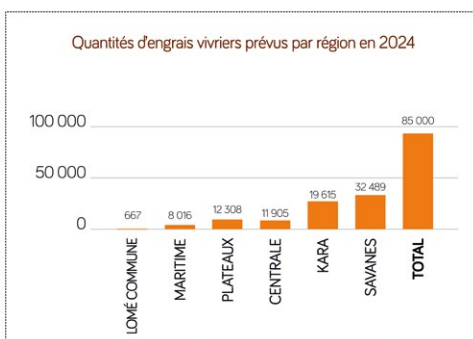


Tableau 40 : Quantités (tonnes) de céréales et de légumineuses produites par région de 2022 et 2023

Régions	Céréales réalisations		Légumineuses réalisations	
	2022	2023	2022	2023
Maritime	91,75	67,478	91,75	67,478
Plateaux	575,35	2 229,390	575,35	2 229,390
Centrale	1 272,78	1 799,423	1 272,78	1 799,423
Kara	305,50	269,550	305,50	269,550
Savanes	508,07	187,557	508,07	187,557
Total	2 753,45	2 753,45	4 744,504	4 744,504

Source : DSID/MAEDR, 2024 (Rapports bilans des campagnes agricoles 2022 et 2023)

Tableau 41 : Quantités (tonnes) de tubercules produites par région de 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	447 047,78	481 664
Plateaux	674 945,52	728 220
Centrale	656 971,62	705 735
Kara	432 677,43	462 885
Savanes	26 887,24	28 111
Total	2 238 529,59	2 406 614

Source : DSID/MAEDR, 2024 (Rapports bilans des campagnes agricoles 2022 et 2023)

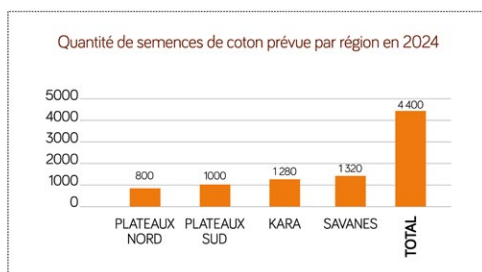
Tableau 42 : Quantités de semences de coton (tonnes) distribuées en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	115	404
Plateaux	1 492	728 220
Centrale	645	367
Kara	736	1 024
Savanes	1 299	1 268
Total	4 287	5 791

Source : NSCT, 2024

Tableau 43 : Quantités de semences coton (tonnes) et coûts estimatifs par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité (T)	Coût total (milliers FCFA)
Plateaux Nord	800	134 000
Plateaux Sud	1000	167 500
Kara	1280	214 400
Savanes	1320	221100
Total	4 400	737 000



Source : NSCT, 2024

Tableau 44 : Nombre de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers réalisés en 2022 et 2023

Régions	NOMBRE DE BOUTURES DE CAFÉIERS		NOMBRE DE BOUTURES DE CACAoyERS	
	Réalizations		Réalizations	
	2022	2023	2022	2023
Plateaux	361 650	522 450	23 664	26 645
Total	361 650	522 450	23 664	26 645

Source : UTCC/CAT, 2024



Tableau 45 : Prévisions de boutures de caféiers et de cabosses de cacaoyers pour 2024

Régions	Boutures de caféiers		Boutures de cacaoyers	
	Prévisions 2024	Coût (milliers FCFA)	Prévisions 2024	Coût (milliers FCFA)
Plateaux Nord	500 000	74 500	30 000	11 550
Total	500 000	74 500	30 000	11 550



Source : UTCC/ICAT, 2024

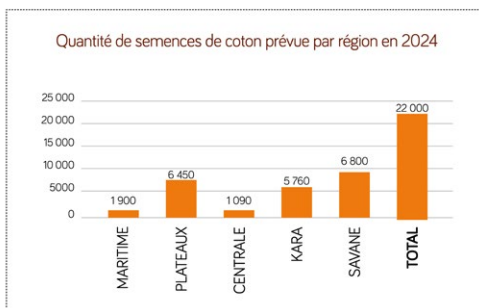
Tableau 46 : Quantités d'engrais coton (tonnes) distribuées par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	1006	1042
Plateaux	3 392	6 024
Centrale	725	1 409
Kara	5 284	5 293
Savanes	5 969	5 967
Total	16 375	19 735

Source : NSCT 2024

Tableau 47 : Quantités (tonnes) et coût estimatif d'engrais coton prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	1 900	532 000
Plateaux	6 450	1 806 000
Centrale	1 090	305 200
Kara	5 760	1 612 800
Savanes	6 800	1 904 000
Total	22 000	6 160 000



Source : UTCC/ICAT, 2024

Tableau 48 : Quantités de coton graine produite par région en 2022, 2023 et prévisions 2024

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Maritime	5 241	2 746	5 438
Plateaux	15 556	10 653	17 077
Centrale	1 832	2 543	4 157
Kara	15 479	14 568	22 623
Savanes	14 412	16 039	20 750
Total	52 520	46 549	70 045

Source : NSCT, 2024



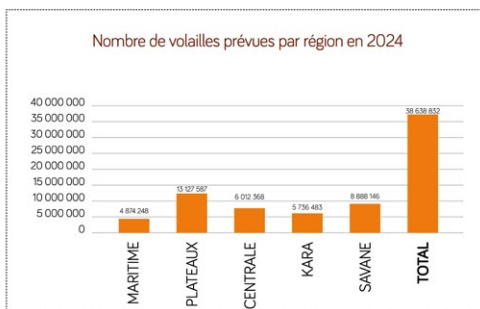
Tableau 49 : Nombre de volailles produits par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	4 178 882	4 513 193
Plateaux	11 254 790	12 155 173
Centrale	5 154 637	5 567 007
Kara	4 918 109	5 311 558
Savanes	7 620 153	8 229 765
Total	33 126 571	35 776 696

Source : UTCC/ICAT, 2024

Tableau 50 : Nombre et coût estimatif de volailles prévues par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	4 874 248	12 185 621
Plateaux	13 127 587	32 818 966
Centrale	6 012 368	15 030 920
Kara	5 736 483	14 341 207
Savanes	8 888 146	22 220 366
Total	38 638 832	96 597 080



Source : DE/MAEDR, 2023



Tableau 51 : Nombre de petit ruminants produits par région en 2022 et 2023

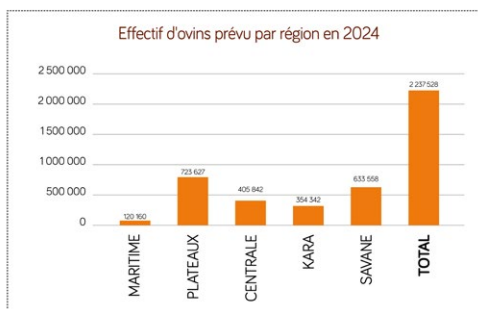
Régions	Ovins réalisations		Caprins réalisations	
	2022	2023	2022	2023
Maritime	106 942	113 359	820 118	885 727
Plateaux	644 025	682 667	1 965 084	2 122 291
Centrale	361 198	382 870	809 692	874 467
Kara	315 363	334 285	690 961	746 238
Savanes	563 864	597 696	1 167 717	1 261 134
Total	1 991 392	2 110 876	5 453 572	5 889 858

Source : MAEDR/DE (rapport d'activité 2022 et 2023)



Tableau 52 : Nombre et coût estimatif d'ovins prévus par région en 2024

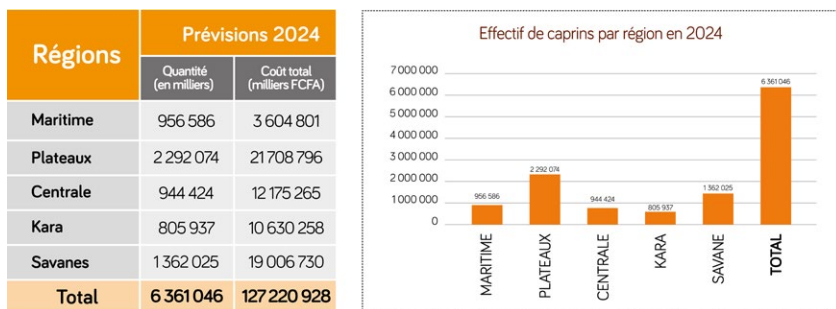
Régions	Prévisions 2024	
	Quantité (en milliers)	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	120 160	3 604 801
Plateaux	723 627	21 708 796
Centrale	405 842	12 175 265
Kara	354 342	10 630 258
Savanes	633 558	19 006 730
Total	2 237 528	67 125 849



Source : MAEDR/DE, 2024



Tableau 53 : Nombre et coût estimatif de caprins prévus par région en 2023



Source : MAEDR/DE, 2024



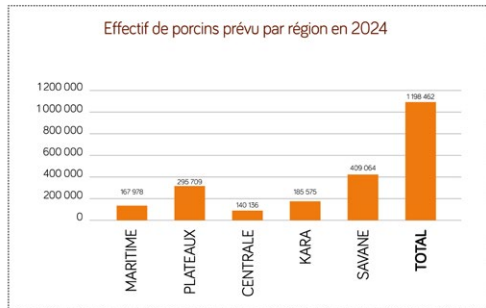
Tableau 54 : Nombre de porcins et de bovins produits par région en 2022 et 2023

Régions	Porcins réalisations		Bovins réalisations	
	2022	2023	2022	2023
Maritime	161 456	164 685	23 897	24 136
Plateaux	284 226	289 910	67 021	67 691
Centrale	134 694	137 388	49 305	49 798
Kara	178 369	181 937	103 561	104 59
Savanes	393 180	401 043	229 849	232 147
Total	1 991 392	1 174 963	473 633	478 369

Source : MAEDR/DE, 2024

Tableau 55 : Nombre et coût estimatif de porcins prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité (en milliers)	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	167 978	3 359 566
Plateaux	295 709	5 914 171
Centrale	140 136	2 802 720
Kara	185 575	3 711 508
Savanes	409 064	8 181 282
Total	6 361 046	23 969 248

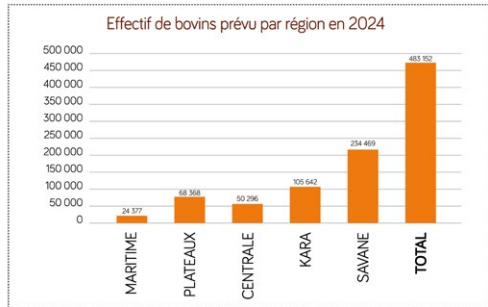


Source : MAEDR/DE, 2024



Tableau 56 : Nombre et coût estimatif de bovins prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité (en milliers)	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	24 377	4 875 425 420
Plateaux	68 368	13 673 640 752
Centrale	50 296	10 059 217 190
Kara	105 642	21 128 455 037
Savanes	234 469	46 893 756 213
Total	6 361 046	96 630 494 612



Source : MAEDR/DE, 2024



III. SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 57 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux d'utilisation des provendes	100%	100%	100%
Taux de couverture en production halieutique	22%	24%	25%
Production des poissons (tonnes)	22 656	24 229	25 849

Source : DPA/MEMPPC, 2024

2- Réalisations 2022 et 2023 et prévisions 2024

Tableau 58 : Quantités de poissons (tonnes) vendus par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	93	128
Maritime	16 355	16 910,5
Plateaux	4 900	5 915
Centrale	2	2,5
Kara	15 249,10	506
Savanes	484	767
Total	22 656	24 229

Source : DPA/MEMPPC, 2024



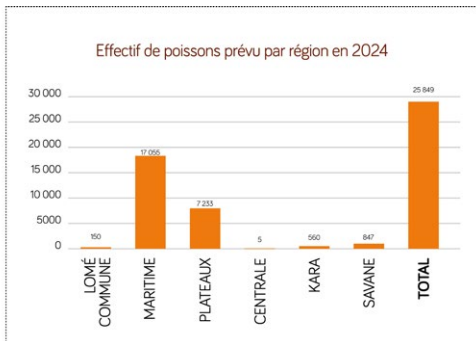
Tableau 59 : Quantités de poissons (tonnes) produits par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	93	128
Maritime	16 355	16 910,5
Plateaux	4 900	5 915
Centrale	15	2,5
Kara	826	506
Savanes	483,5	767
Total	22 656	24 229

Source : DPA/MEMPPC, 2024

Tableau 60 : Quantité (tonnes) et coût estimatif de poissons prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	667	400 200
Maritime	8 016	4 809 600
Plateaux	12 308	7 384 800
Centrale	11 905	11 769 000
Kara	32 489	19 493 400
Savanes	32 489	32 489
Total	85 000	51 000 000



Source : DPA/MEMPPC, 2024

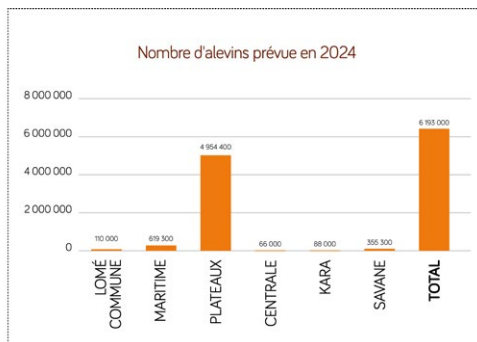
Tableau 61 : Quantités d'alevins (tonnes) distribués par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	1 200 000	665 000
Total	1 200 000	665 000

Source : DPA/MEMPPC, 2024

Tableau 62 : Nombre et coût estimatif d'alevins prévus par régions en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Quantité	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	110 000	11 000
Maritime	619 300	61 930
Plateaux	4 954 400	495 440
Centrale	66 000	6 600
Kara	88 000	8 800
Savanes	355 300	35 530
Total	6 193 000	619 300



Source : DPA/MEMPPC, 2024

II. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS



1- Principaux indicateurs

Tableau 63 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Linéaires (km) de routes nationales bitumées (construites ou réhabilitées)	11350	6532	8900
Proportion de routes nationales revêtues ayant un assez bon niveau de service	48,09%	48,39%	49,15%
Linéaires (km) de routes nationales entretenues	1422,70	1954,50	2384,41
Proportion du réseau des pistes rurales en bon et moyen état	31,00%	46,68%	58,94%

Source : Rapport d'activités du MTP 2023, MDP 2023

2- Réalisations 2022 et 2023 et prévisions 2024

Tableau 64 : Linéaires de routes nationales (bitumées ou en terre) entretenues par région en 2022 et 2023

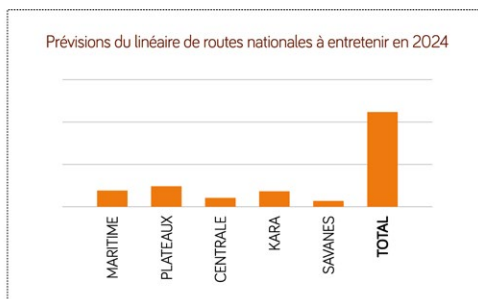
Régions	Réalizations (km)	
	2022	2023
Maritime	260,00	339,80
Plateaux	432,00	783,40
Centrale	219,30	296,80
Kara	342,20	314,60
Savanes	169,20	219,90
Total	1422,70	1954,50

Source : MAEDR/DSP, 2023



Tableau 65 : Linéaires (en Km) et coût estimatif des routes nationales à entretenir par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Linéaires	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	619 300	61930
Plateaux	4954 400	495440
Centrale	66 000	6 600
Kara	88 000	8 800
Savanes	355 300	35 530
Total	6 193 000	619300



Source : MTP 2024

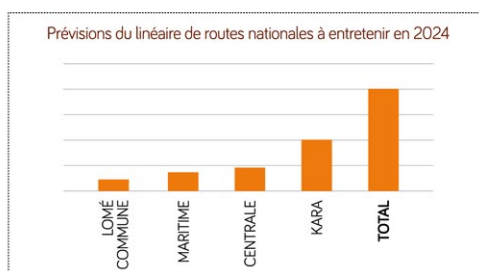
Tableau 66 : Linéaires (en Km) de routes nationales bitumées construites ou réhabilitées par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé commune	-	3,72
Maritime	36,00	14,10
Plateaux	-	10,00
Centrale	30,00	20,00
Kara	47,50	17,50
Total	113,50	65,32

Source : Rapport d'activités du MTP 2023

Tableau 67 : Linéaires (en Km) et coût estimatif des routes à bitumer ou à réhabiliter par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Linéaires	Coût total (milliers FCFA)
Lomé commune	6	6 633 294
Maritime	10	16 648 470
Centrale	20	9 575 999
Kara	53	40 624 759
Total	89	73 482 522



Source : MTP 2024

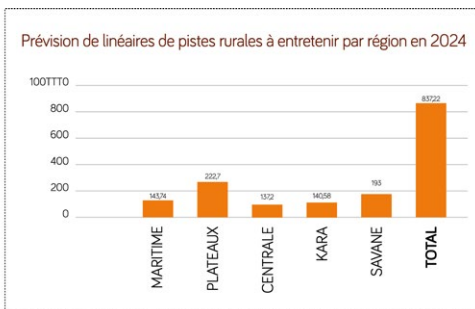
Tableau 68 : Linéaires (km) de pistes rurales entretenues par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	25,10	Sur un linéaire total de 837,22 km attribués en 2023 dans les cinq régions, 367,9 km sont en cours d'exécution et 469,32 km sont en cours de démarrage.
Plateaux	60,50	
Centrale	45,00	
Kara	295,20	
Savanes	112,60	
Total	538,40	

Source : MDPR 2023

Tableau 69 : Prévission de linéaires (kilomètres) de pistes rurales à entretenir par région en 2024

Régions	Prévissions 2024
Maritime	143,74
Plateaux	222,70
Centrale	137,20
Kara	140,58
Savanes	193,00
Total	837,22



Source : MDPR, 2024



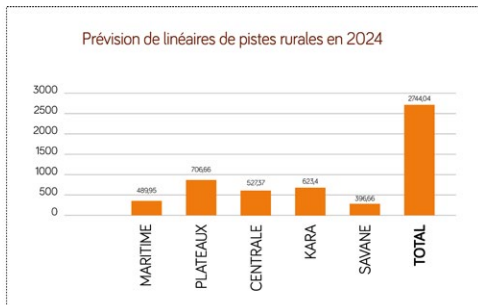
Tableau 70 : Linéaires (km) de pistes rurales ouvertes, construites et réhabilitées y compris élimination des points critiques par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	62,70	40,30
Plateaux	23,20	52,90
Centrale	42,50	12
Kara	6,20	22,6
Savanes	246,90	33,1
Total	381,50	160,9

Source : MDPR, 2023

Tableau 71 : Prévision de linéaires (km) de pistes rurales à entretenir, ouvrir, construire, réhabiliter y compris élimination des points critiques par région en 2024

Régions	Prévisions 2024
Maritime	48995
Plateaux	70666
Centrale	52737
Kara	62340
Savanes	39666
Total	2 744,04



Source : DPA/MEMPPC, 2024

NB : Concernant l'ouverture, la construction, la réhabilitation et l'élimination des points critiques sur les pistes rurales, un montant total de **57 323 005 FCFA** a été alloué au ministère le démarrage des travaux de **2 744,04 km** y compris **32 grands ponts**.



III. SECTEUR DE **L'EMPLOI**



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 72 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux d'insertion des jeunes placés en volontariat	4724%	4130%	50%
Nombre de jeunes financés en entrepreneuriat (PAEIJ-SP et FAEIJ)	3 298	2 474	1500
Montant des crédits alloués aux jeunes entrepreneurs (en millions de FCFA)	7 5581	5 2778	2 6785
Nombre de jeunes artisans équipés et installés (DJEJ)	72	235	454

Source : MDBJEJ

2. Réalisations 2022 et 2023 et prévisions 2024

Tableau 73 : Nombre d'emplois créés par région en 2022 et 2023

Régions	PAEIJ-SP réalisations		FAIEJ et ANVT réalisations	
	2022	2023	2022	2023
Lomé Commune	106 942	7	311	241
Maritime	41	482	191	163
Plateaux	5 124	2 503	1 258	277
Centrale	2 868	153	778	135
Kara	1 873	1 953	192	2 658
Savanes	294	2 240	656	1 800
Total	10 200	8 331	3 386	5 274

Source : MDBJEJ



Tableau 74 : Nombre d'emplois à créer par région dans le secteur agricole en 2024 sur le PAEIJ-SP

Régions	Prévisions 2024
Maritime	16
Plateaux	2 010
Centrale	1125
Kara	734
Savanes	115
Total	4 000

Source : MDBJEJ

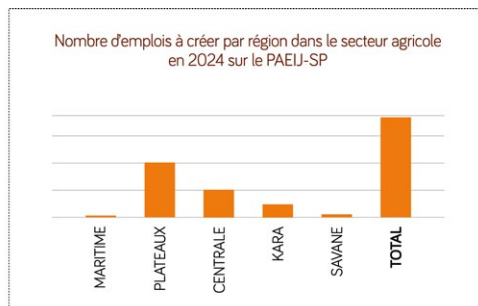
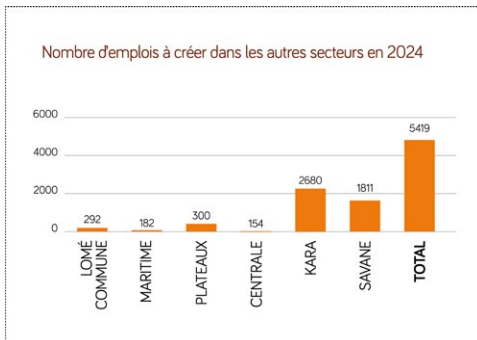


Tableau 75 : Nombre d'emplois à créer dans les autres secteurs en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombres	Secteurs d'activités
Lomé Commune	292	Autres secteurs d'activités
Maritime	182	
Plateaux	300	
Centrale	154	
Kara	2 680	
Savanes	1 811	
Total	5 419	



Source : MDBJEJ

NB : Au total **9 419 emplois** à créer en 2024 dont **4 000** principalement dans le secteur agricole et **5 419** dans les autres secteurs.



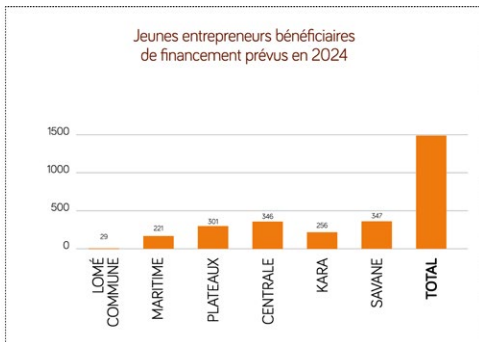
Tableau 76 : Effectifs des bénéficiaires du financement de PAEIJ-SP et FAIEJ pour l'entrepreneuriat par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Effectifs financés	Financement (milliers FCFA)	Effectifs financés	Financement (milliers FCFA)
Lomé Commune	57	1305797	29	687347
Maritime	52	161420	29	26262
Plateaux	1210	3577685	613	1659429
Centrale	956	682014	734	159202
Kara	817	1602013	641	2568251
Savanes	206	229181	428	177265
Total	3 298	7 558 110	2 474	5 277 756

Source : MDBJEJ

Tableau 77 : Effectifs de jeunes et coût estimatif des financements dans l'entrepreneuriat prévus par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Effectifs	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	29	2 047 600
Maritime	221	111 069
Plateaux	301	162 978
Centrale	346	130 339
Kara	256	117 939
Savanes	347	108 570
Total	1500	2 678 494



Source : MDBJEJ



Tableau 78 : Nombre de jeunes artisans à équiper et à installer par région en 2024 par la DJEJ

Régions	Prévisions 2024	
	Effectifs	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	16	3200
Maritime	5	1000
Plateaux	30	6000
Centrale	2	400
Kara	17	3400
Savanes	384	167199
Total	454	181199

Source : MDBJEJ

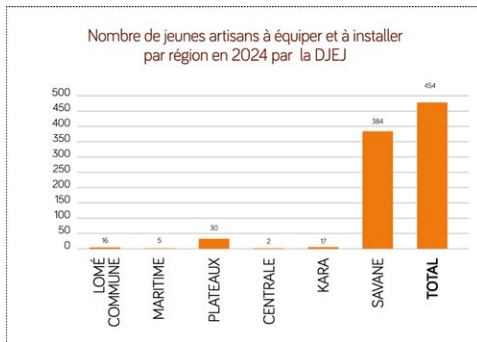


Tableau 79 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires par région en 2022 et 2023 (BM, AFD et ETAT)

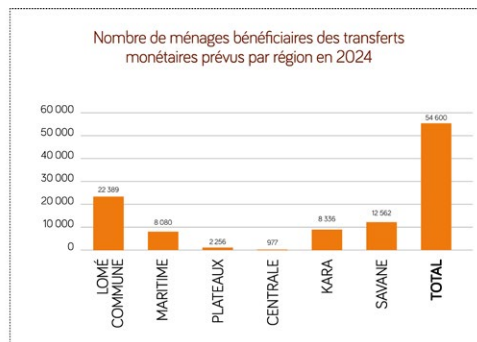
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	0	22 553
Maritime	2 800	6 006
Plateaux	7 630	12 791
Centrale	3 228	6 215
Kara	12 401	18 194
Savanes	29 691	42 520
Total	55 750	108 279

Source : MDBJEJ

Tableau 80 : Nombre de ménages bénéficiaires des transferts monétaires prévus par région en 2024 (BM, AFD et ETAT)

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre de ménages bénéficiaires	Coût total (milliers FCFA)
Lomé Commune	22 389	1675 417
Maritime	8 080	604 644
Plateaux	2 256	168 821
Centrale	977	73 111
Kara	8 336	623 801
Savanes	12 562	940 041
Total	54 600	4 085 834

Source : MDBJEJ



SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE



Le Togo à l'instar des pays côtiers de la sous-région est situé dans une zone vulnérable aux changements climatiques et donc exposé aux aléas hydrométéorologiques tels que les inondations, la sécheresse, les vents violents, l'érosion côtière, les feux de végétation, etc. Il est aussi de plus en plus marqué par la recrudescence des conflits intercommunautaires de diverses origines. Toutes ces situations, souvent imprévisibles, occasionnent des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et des déplacements des populations.

Les différentes interventions dans le secteur sont illustrées par quelques indicateurs clés ci-après.

1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 81 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
Taux de la population résiliente dans les zones à risques	20%	22%	22%
Taux de couverture des populations par des campagnes de sensibilisation sur les risques et catastrophes	8%	10%	10%
Pourcentage de sinistrés assistés par l'ANPC	25%	706%	70%

Source : Rapport d'activité ANPC 2023



2- Réalisation de 2022 et 2023

Tableau 82 : Nombre de plans régionaux de contingences (PRC) élaborés en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Kara	1	1
Savanes	1	1
Total	55 750	108 279

Source : Rapport d'activité ANPC 2023



Tableau 83 : Nombre de plans régionaux de contingences (PRC) à élaborer en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	1	8 500
Plateaux	1	8 300
Centrale	1	8 200
Total	3	25 000

Source : Budget ANPC 2024

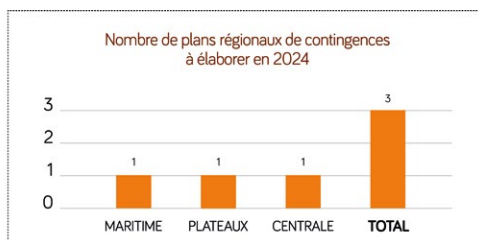


Tableau 84 : Nombre de femmes leaders formées en réduction des risques de catastrophes (RRC) dans les zones à risques par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Kara	0	30
Total	0	30

Source : Rapport d'activité ANPC 2023

Tableau 85 : Nombre de sites d'accueil des sinistrés évalués par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	6	6
Centrale	6	6
Kara	1	1
Savanes	2	2
Total	15	15

Source : Rapport d'activité ANPC 2023

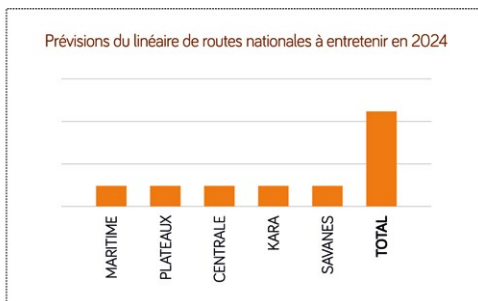
Tableau 86 : Nombre de bulletins trimestriels d'information et d'alerte aux risques de catastrophes élaborés et distribués par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	2 400	5 000
Plateaux	2 400	5 000
Centrale	2 400	5 000
Kara	2 400	5 000
Savanes	2 400	5 000
Total	25 000	25 000

Source : Rapport d'activité ANPC 2023

Tableau 87 : Nombre de bulletins trimestriels d'information et d'alerte aux risques de catastrophes à élaborer et à distribuer par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombres	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	5000	2000
Plateaux	5000	2000
Centrale	5000	2000
Kara	5000	2000
Savanes	5000	2000
Total	25 000	10000



Source : Budget ANPC 2024



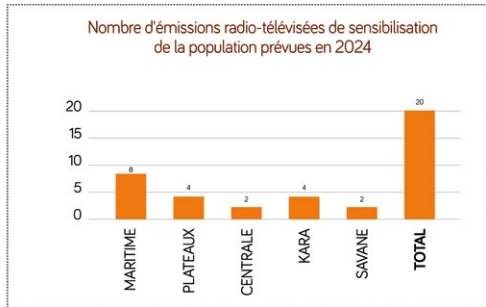
Tableau 88 : Nombre d'émissions radio-télévisées de sensibilisation de la population sur les actions de prévention et de gestion des catastrophes par région en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	16	9
Plateaux	8	3
Centrale	4	2
Kara	6	2
Savanes	3	4
Total	37	20

Source : Rapport d'activité ANPC 2023

Tableau 89 : Nombre d'émissions radio-télévisées de sensibilisation de la population sur les actions de prévention et de gestion des catastrophes prévues par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	8	2000
Plateaux	4	400
Centrale	2	200
Kara	4	400
Savanes	2	200
Total	9	3200



Source : Budget ANPC 2024



Tableau 90 : Nombre d'écoles assistées en non vivres par région en 2022 et 2023

Régions	2022			2023		
	Touchées	Assistées	Pourcentage	Touchées	Assistées	Pourcentage
Maritime	2	2	100	1	1	100
Plateaux	37	37	100	4	4	100
Centrale	16	16	100	6	5	83
Kara	9	9	100	2	2	100
Savanes	26	26	100	2	2	100
Total	90	90	100	15	14	93,33

Source : Rapport d'activité ANPC 2023

SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET DES MINES



1. Principaux indicateurs du secteur

Tableau 91 : Evolution des principaux indicateurs

Indicateurs	Réalizations		Prévisions 2024
	2022	2023	
ENERGIE			
Taux de couverture du territoire en réseau électrique	63%	66,00%	70%
ENERGIE			
Taux d'accroissement des recettes minières	9%	-5,91%	5%

Source : Rapport d'activité du MDEM

2- Réalisation de 2022 et 2023

- ENERGIE

Tableau 92 : Nombre de mini-grids construits en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	0	0
Plateaux	1	1
Centrale	1	1
Kara	1	1
Savanes	1	1
Total	4	4

Source : Rapport d'activités 2021 ARSE

Il est prévu pour le compte de l'année 2024 la construction de **4 mini-grids** dans le Plateaux avec un coût de **1 200 000 000 F CFA**



Tableau 93 : Capacité totale de production d'électricité installée par les centrales solaires photovoltaïques (MWc) en 2022 et 2023

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Centrale	50	70
Total	50	70

Source : Rapport d'activités 2021 ARSE

Il est prévu pour le compte de l'année 2024 l'extension de la capacité totale de production d'électricité de la centrale solaire de Blitta à **100 MWc**.

Tableau 94 : Nombre de ménages dotés de kits solaires par région en 2023 (AT2ER)

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	127	121
Maritime	11249	17880
Plateaux	5591	17762
Centrale	2971	3249
Kara	4730	7024
Savanes	4465	8056
Total	29133	54092

Source : Rapport d'activités 2023 AT2ER



Tableau 95 : Prévission du nombre de ménages dotés de kits solaires par région en 2024 (AT2ER)

Régions	Prévissions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé commune	100	2 400
Maritime	19 000	456 000
Plateaux	20 000	480 000
Centrale	4 000	96 000
Kara	7 900	189 600
Savanes	9 000	216 000
Total	60 000	1440 000

Source : Rapport d'activités 2023 AT2ER

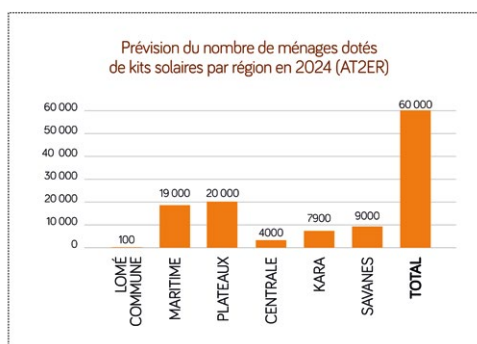


Tableau 96 : Nombre d'abonnés au réseau de distribution de la CEET par région en 2022 et 2023

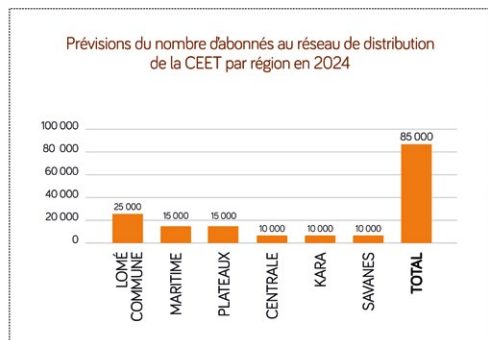
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Lomé Commune	22 286	25 046
Maritime	9 072	11 908
Plateaux	5 508	19 586
Centrale	4 128	1 796
Kara	10 526	4 704
Savanes	13 214	2 771
Total	64 734	65 811

Source : Données statistiques CEET



Tableau 97 : Prévisions du nombre d'abonnés au réseau de distribution de la CEET par région en 2024

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre	Coût total (milliers FCFA)
Lomé commune	25 000	2 500 00
Maritime	15 000	1 500 000
Plateaux	15 000	1 500 000
Centrale	10 000	1 000 000
Kara	10 000	1 000 000
Savanes	10 000	1 000 000
Total	85 000	8 500 000



Source : Données statistiques CEET

Tableau 98 : Nombre de mines, de carrières et d'unités de transformation visitées et en activités

Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	14	4
Plateaux	1	1
Centrale	3	3
Kara	3	0
Savanes	21	8
Total	14	4

Source : Rapport d'activités DGMG/DDCM

Tableau 99 : Prévisions 2024 du nombre de carrières, mines et unités de transformation à visiter

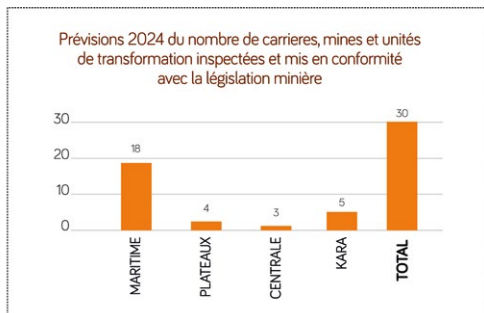
Régions	Réalizations	
	2022	2023
Maritime	4	4
Plateaux	0	0
Centrale	1	1
Kara	1	0
Total	5	2

Source : Rapport d'activités DGMG/DDCM

Tableau 100 : Prévisions 2024 du nombre de carrières, mines et unités de transformation à inspecter

Régions	Prévisions 2024	
	Nombre de carrières, mines et unités de transformation à inspecter	Coût total (milliers FCFA)
Maritime	18	3000
Plateaux	4	500
Centrale	3	500
Kara	5	1000
Total	30	5 000

Source : Rapport d'activités DGMG/DDCM



X. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2024

Outre les secteurs productifs et sociaux retenus, l'action gouvernementale a ciblé également d'autres secteurs qui bénéficient d'allocations budgétaires spécifiques. Il s'agit notamment de l'industrie, de la défense et sécurité, de la décentralisation et de l'énergie, dont les allocations budgétaires et les actions programmées sont présentées comme suit :

- DANS LE DOMAINE DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

En 2024, le gouvernement, conformément à la feuille de route gouvernementale 2020-2025, poursuivra la mise en œuvre des projets de développement de l'écosystème industriel. A cet effet, les actions ci-après seront menées (i) la poursuite de la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale à travers la construction du grand marché de Lomé ; (ii) la poursuite de la promotion des produits prioritaires togolais à l'étranger dans le cadre de la Zone de Libre-échange

continentale (ZLECAF) ; (iii) l'instauration du système international d'unités ; (iv) la poursuite de l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) et (v) la mise en place des parcs industriels dans les régions économiques du pays.

Pour la mise en œuvre des actions programmées, un montant de 50,5 milliards de francs CFA, soit 3,6% du montant alloué aux ministères et institutions, sera mobilisé en 2024.



- AU TITRE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, le gouvernement a pour priorité d'assurer la sécurité et la paix pour tous à travers : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et (ii) le renforcement des mesures sécuritaires

contre les menaces terroristes.

Un montant de **147,5 milliards de francs CFA** sera mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions en 2024.



- AU TITRE DE LA DÉCENTRALISATION

Sur le plan de la décentralisation, les priorités pour 2024 porteront sur le renforcement de la gouvernance locale à travers : (i) l'accélération de la mise en œuvre progressive de la décentralisation et du développement local ; (ii) la tenue des élections législative et régionale ; (iii) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des

collectivités territoriales (ANFCT) et (iv) la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes.

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de **29,1 milliards de francs CFA** sera mobilisé en 2024.



- AU TITRE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au niveau de l'environnement, le Gouvernement veillera à assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques à travers : (i) la gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes ; (ii) l'anticipation et la réponse aux risques climatiques majeurs ; (iii) le programme national de reboisement ; (iv) le programme national de gestion des aires protégées ; (v) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par la poursuite du projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (vi) la poursuite du projet de développement des écovillages ;

(vii) le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, et la protection de la biodiversité et agroécologie (PALCC+) et (viii) l'intégration du climat dans la planification, la programmation et la budgétisation.

Pour la réalisation des actions programmées, un montant de **19,7 milliards de francs CFA** sera mobilisé en 2024.

Par ailleurs, en vue de renforcer le processus de lutte contre le changement climatique, le gouvernement s'est engagé à l'instauration de la budgétisation sensible au changement climatique dans tous les ministères et institutions.



- AU TITRE DE LA BUDGÉTISATION VERTE

Climat : synthèse des temps qu'il fait dans un lieu sur une longue période (combinaison d'éléments atmosphériques à un moment donné et en un lieu donné).

Changements climatiques : Changements de variables attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Environnement : Ensemble des conditions naturelles et culturelles qui peuvent agir sur les organismes vivants et les activités humaines.

Les défis liés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement amènent l'Etat à prendre en compte ces 2 aspects dans la gestion des finances publiques, qui vise à montrer de manière transparente comment les finances des organismes publics contribuent aux priorités climatiques et environnementales. L'introduction des concepts climat et environnement dans les finances de l'Etat s'est traduite à travers la mise en œuvre de la réforme relative à la budgétisation sensible au climat et à l'environnement

(budgétisation verte). Celle-ci constitue une nouvelle présentation des recettes et dépenses budgétaires selon leur impact sur le changement climatique et sur l'environnement.

La réforme budgétaire verte amorcée par le Togo s'est ancrée dans une vision définie à travers des objectifs ambitieux retracés dans la stratégie nationale à travers la feuille de route gouvernementale Togo 2025, traduite dans les projets prioritaires « Réponse aux risques climatiques majeurs » ; « Programme de mobilité verte » et la « Réforme de la législation environnementale ».

Ainsi, le budget vert, 2024 qui marque le début du processus de la BV concerne neuf (09) ministères pilotes : santé, eau, agriculture, urbanisme, transports, énergie, travaux publics, pistes rurales, et environnement. Ceux-ci ont été identifiés sur la base de leurs vulnérabilités aux changements climatiques et leur potentiel d'atténuation. Le crédit total alloué à **20,9%** des entités de l'Etat dans la phase pilote du BV 2024 s'élève à **440,4 milliards de francs CFA** et représentent 26,8% du budget de l'Etat, comme le montrent le tableau ci-dessous :

Tableau 101 : Champ de couverture du BV 2024 de l'administration centrale budgétaire (en milliards de FCFA)

Ministères/Institutions	Nombre	Montants
Ministère pilotes de 2024	9	70%
Ministères et institutions à intégrer au processus après 2024	34	70%
Total des Ministères et institutions de l'Etat	43	16405
Part relative	20,9%	26,8%

Source : DGBF

Afin d'identifier les dépenses vertes allouées par le budget de l'Etat, celles-ci ont été classées suivant six (06) segments à savoir : Adaptation, atténuation, biodiversité, eau, pollution, et déchets.

Suivant les segments, la dépense budgétaire peut être « favorable », « défavorable », « neutre » ou non cotée.

- **favorable** : lorsqu'elle vise explicitement à l'atteinte de l'objectif de l'un des segments du budget vert ou contribue à son atteinte ;

- **défavorable** : lorsqu'elle ne vise pas explicitement la réalisation de l'objectif de l'un des segments du budget vert et contribuent négativement à atteindre un objectif vert ;

- **neutre** : lorsqu'elle n'a aucun impact sur l'objectif de l'un des segments du budget vert ;

- **non cotée** : lorsque les dépenses sont non éligibles.

Une dépense est alors considérée verte lorsqu'elle contribue favorablement à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement.

La part favorable du budget vert des ministères pilotes s'élève à **118,2 milliards**, soit **7,2%** du budget de l'Etat. Ce taux traduit les efforts de l'Etat togolais dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. En proportion du budget de l'Etat, la lutte contre les changements climatiques représente **5,9%** et la protection de l'environnement, **1,4%**.

Toutefois, la part consacrée à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement représente **26,8%** du budget total des ministères pilotes. Ce taux relativement élevé s'explique par la forte implication des neuf (09) ministères pilotes dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.

A côté de ces dépenses favorables à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de l'environnement, il s'avère que **1,2%** du budget de l'Etat constituent des dépenses à impact défavorables sur les CC et l'environnement.

En dehors des ministères pilotes, les 22 autres ministères restants et les 12 institutions dont le budget s'élève à **1 200,1 milliards**, soit un taux de **73,2%** du budget de l'Etat, seront progressivement intégrés au processus jusqu'à la couverture intégrale du champ de l'administration centrale.

Le tableau suivant illustre la part du budget des ministères pilotes favorable à la lutte contre les CC et à la protection de l'environnement dans le budget de l'Etat, exercice 2024.

Tableau 102 : Part consacrée à la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement dans le budget 2024 (en milliers de francs CFA)

Budget ministères et Institutions (1)	Budget de l'Etat (2)	Budget favorable à la lutte contre les CC (3)	Budget favorable à la protection de l'environnement (4)	Part favorable des ministères pilotes (3+4)	Part Favorable / LFI (%)	Défavorable	Part Défavorable / LFI (%)	Neutre	Part Neutre / LFI (%)
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	110 607	11 974	1 575	13 550	12,30%	0	0,00%	97 057	87,70%
Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	13 990	1 906	736	2 642	18,90%	0	0,00%	11 327	81,00%
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du dévpt rural	57 078	18 799	236	19 036	33,40%	3 478	6,10%	34 564	60,60%
Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	21 087	453	17 984	18 437	87,40%	0	0,00%	2 650	12,60%
Ministère des travaux publics	85 769	11 022	0	11 022	12,90%	0	0,00%	74 746	87,10%
Ministère du désenclavement et des pistes rurales	53 688	10 742	0	10 742	20,00%	15 417	28,70%	27 529	51,30%
Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	17 951	941	0	941	5,20%	0	0,00%	17 010	94,80%
Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	59 962	23 833	13	23 847	39,80%	0	0,00%	34 599	57,70%
Ministère de l'environnement et des ressources forestières	20 229	16 347	1 641	17 988	88,90%	0	0,00%	2 241	11,10%
TOTAL 34 (22 Ministères et 12 Institutions non pilotes)	1 200 135								
TOTAL DU BUDGET DE L'ETAT	1 640 496	96 019	22 187	118 205	7,20%	18 895	1,20%	301 724	18,40%
TOTAL DES MINISTÈRES PILOTES	440 361	96 019	22 187	118 205	26,80%	18 895	4,30%	301 724	68,50%

Source : budget vert, exercice 2024

- AU TITRE DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est une approche stratégique qui vise à réduire les inégalités de genre dans les processus de planification et de budgétisation.

Dans cette perspective, la promotion équitable des hommes et des femmes

pour un développement durable est au cœur du programme du gouvernement. Ainsi, dans le souci de promouvoir le genre, il a amélioré le cadre juridique et institutionnel, élaboré et mis en œuvre des politiques, programmes, stratégies et plans prenant en compte l'inclusion sociale.

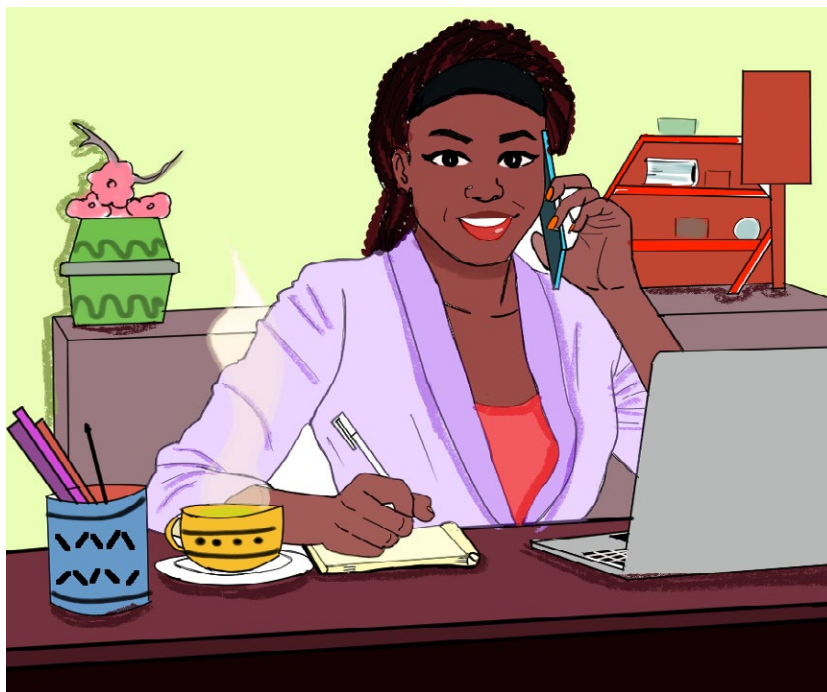


Tableau 103 : Réalisations et prévisions de certains indicateurs genre

Indicateurs	Réalisations 2023	Prévisions 2024
Nombre de jeunes formés aux métiers de l'industrie	32 302	42 264
Nombre de sensibilisations et de campagnes de communication organisé pour l'accès à la filière industrielle des jeunes filles	31	40

Source : DGBF

Les priorités du gouvernement ont porté également cette année sur le renforcement de l'équité et l'égalité dans le cadre de la budgétisation sensible au genre à travers :

- le renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ;

- la poursuite du rehaussement de 20% à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans l'attribution de marché publique ;

- l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et le projet régional d'autonomisation des femmes et du dividende démographique (SWEDD) ;

- l'élaboration du document budgétaire sensible au genre (DBSG) avec quatorze ministères et une institution.



Tableau 104 : Part du budget 2024 consacrée à l'égalité et à l'équité de genre dans quatorze (14) ministères et une (01) institution (en milliers de FCFA)

MINISTERES/ INSTITUTIONS	BUDGET 2024	PART DES DEPENSES SENSIBLES AU GENRE	
		TOTAL DEPENSE SENSIBLE AU GENRE	%
Cour des Comptes (CdC)	3 660 769	5 000	0,14%
Ministère de la planification du développement et de la coopération (MPDC)	5 456 933	213 250	3,91%
Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ)	19 465 276	8 037 039	41,30%
Garde des sceaux, Ministère de la justice et de la législation (MJL)	7 803 667	6 185	0,08%
Ministère des enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST)	191 042 872	214 180	0,11%
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)	42 493 290	6 000	0,01%
Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP)	110 606 761	6 751 835	6,10%
Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS)	5 612 492	1 186 414	21,14%
Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA)	3 827 899	1 062 685	27,76%
Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière (MUHRF)	12 704 871	13 500	0,11%
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR)	52 077 978	12 598 763	24,19%
Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale (MCACL)	50 039 078	15 000	0,03%
Ministère des travaux publics (MTP)	85 768 565	7 000	0,01%
Ministère de la culture et du tourisme (MCT)	3 783 827	19 100	0,50%
Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF)	19 727 029	356 530	1,81%
TOTAL	684 304 318	30 492 781	4,46%

La part du budget sensible au genre des quatorze (14) ministères et de la cour des comptes pour l'année 2024 est de **30 492 781 000 F CFA** soit un taux de **4,46%**.





Carrefour 2 Lions

**RISQUES BUDGETAIRES
ET MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT
POUR UNE BONNE
EXÉCUTION
DU BUDGET DE
L'ANNÉE 2024**

**PARTIE
05**



Le budget 2024 a été voté par le parlement le 22 décembre 2023 en tenant compte des menaces naturelles et humaines qui pourraient remettre en cause les prévisions budgétaires. Pour atténuer les effets de ces risques sur la période, des mesures sont prévues par le Gouvernement.

I. LES RISQUES BUDGETAIRES

1.1. Risques liés à la mobilisation des ressources internes

- Menaces sécuritaires dans la zone septentrionale du pays et dans la sous-région ;
- Concurrence des pays voisins notamment sur le plan portuaire ;
- Désarmement tarifaire lié à l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) qui prévoit l'élimination progressive des droits de douane ;
- Evasion et fraudes fiscales ;
- Corruption ;
- Insolvabilité volontaire du contribuable ;
- Récurrence des pratiques d'optimisation fiscale par les entreprises ;
- Prépondérance de l'économie informelle et croissance des activités de l'économie numérique ;
- Risques liés à l'intégrité du fichier des contribuables ;
- Accroissement des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires ;
- Porosité des frontières favorisant la contrebande ;
- Cybercriminalité ;
- Risques liés à la gestion du portefeuille (la privatisation des entreprises publiques affecte négativement la mobilisation des recettes non fiscales : versement des dividendes et de diverses redevances) ;
- Pression sur la base taxable existante entraînant la baisse des ressources.

1.2. Risques liés à la mobilisation des ressources externes

- Non-respect de certaines conditions convenues avec les PTF dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires ;
- Non maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs ;
- Non application du principe d'harmonisation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF.

1.3. Risques liés aux événements naturels imprévus

- **Risques climatiques** : l'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, inondations, les ravageurs...);
- **Risques sanitaires** : le Togo reste exposé à des menaces sanitaires et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, , etc.).

1.4. Risques liés aux actions humaines imprévisibles.

- **Risques sécuritaires** : L'instabilité sécuritaire dans la zone ouest africaine n'exempte pas le Togo qui subit des attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celles de la piraterie maritime dans le golfe de guinée, les conséquences des crises politiques dans les pays voisins ;
- **Risques socio-politiques** : Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.

II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les principales mesures et actions prévues par le gouvernement pour une mobilisation optimale des ressources en 2024 sont relatives aux recettes, aux dépenses et à la sécurité.

2.1. En matière de recettes

- adopter une stratégie de promotion du civisme fiscal et intensifier la sensibilisation des contribuables;
- consolider la coopération internationale et l'échange de renseignements en matière fiscale ;
- investir dans la modernisation et mettre en œuvre des mesures de transparence et de responsabilité;
- renforcer la capacité de l'administration fiscale en matière de contrôle des prix de transferts et de l'économie numérique ;
- automatiser le système d'analyse des risques au Commissariat des impôts et améliorer le système de sélectivité au cordon douanier ;
- élargir le champ des Codes de spécification tarifaire à de nouveaux produits et bureaux ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de fiscalisation de l'économie numérique et du secteur informel ;
- améliorer la contribution des entreprises publiques aux recettes fiscales ;
- renforcer le maillage du territoire ainsi que le contrôle des frontières et des flux financiers ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures et les téléservices ;
- assurer la bonne exécution de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- améliorer les voies d'accès et la logistique afin d'accroître l'attractivité du Port autonome de Lomé ;
- mener des négociations avec les armateurs et consignataires afin de revoir, à la baisse, le fret maritime des marchandises à destination du Togo qui est particulièrement élevé ;
- renforcer les capacités de l'administration fiscale en matière de sécurité informatique ;

- poursuivre les actions de prévention et de lutte contre la corruption sur le plan national ;
- renforcer les mesures de contrôle des exonérations ;
- identifier et mettre en œuvre les leviers de rationalisation des dépenses fiscales ;
- poursuivre la prospection des nouvelles recettes et la création de nouvelles régies de recettes ;
- opérationnaliser la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) ;
- améliorer la capacité d'absorption des ressources budgétaires par la formation et la sensibilisation des acteurs ;
- renforcer le cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- renforcer le mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF.

2.2. En matière de dépenses

S'agissant du suivi et de la bonne exécution des dépenses du budget 2024, l'accent sera mis sur les actions visant la maîtrise des dépenses budgétaires et une bonne appropriation des procédures d'exécution par les différents acteurs. Il s'agit notamment de

- intensifier l'action de la Cellule d'investigation des marchés publics et délégation des services publics ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les procédures de passation des marchés publics ;
- renforcer les capacités des acteurs chargés de l'exécution du budget de l'Etat et de la gestion des finances publiques ;
- renforcer l'opérationnalisation de la comptabilité des matières pour une meilleure gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat ;
- améliorer la coordination des plans de passation, d'engagement des dépenses et de trésorerie ;
- entamer une dématérialisation totale de l'exécution budgétaire en pratiquant la digitalisation des commandes publiques ;

- réduire les importations de biens et services par la promotion de la consommation des produits locaux.
- assurer la bonne exécution de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- améliorer les voies d'accès et la logistique afin d'accroître l'attractivité du Port autonome de Lomé ;
- mener des négociations avec les armateurs et consignataires afin de revoir, à la baisse, le fret maritime des marchandises à destination du Togo qui est particulièrement élevé ;
- renforcer les capacités de l'administration fiscale en matière de sécurité informatique ;

2.3. Mesures sécuritaires

- renforcer la sécurité intérieure et aux frontières ;
- sensibiliser les populations sur les menaces terroristes ;
- renforcer la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité ;
- renforcer le cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime.

ANNEXE : CALENDRIER BUDGÉTAIRE

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
1ère semaine de décembre N-1 à la dernière semaine de février N	REVUE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT (N-3, N-2, N-1)	Revue des politiques publiques sectorielles/ ministérielles	Rapports des revues des politiques sectorielles ou ministérielles	DPPD/ DPSE des ministères et institutions
		Revue de la stratégie nationale de développement (SND)	Rapport de la revue de la SND	Secrétariat Technique (ST) de la SND
Dernière semaine de janvier N à la dernière semaine de mars N	REVUE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE (N-3, N-2, N-1)	Revue de l'exécution des dépenses budgétaires	Rapport de la revue sur l'exécution des dépenses budgétaires	DGBF/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Revue de la mobilisation des recettes budgétaires	Rapport de la revue sur la mobilisation des recettes budgétaires	DGBF/ OTR/ DGTCF
		Revue de la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)	Rapport de la revue de la SDMT	DDPF
		Elaboration des Rapports annuels de performance (RAP) des programmes de l'année N-1	RAP des programmes	DAF des ministères et institutions/ DGBF
Troisième semaine de février N à la fin de la deuxième semaine de mars N	DÉFINITION DES PRIORITÉS ET CHOIX STRATÉGIQUES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE N+1	Définition des priorités stratégiques de l'Etat	Document d'orientation stratégique en corrélation avec la MAP actualisée de la SND	PM/ ST de la SND/ DGBF/ DPPD
		Définition des priorités et choix budgétaires ministériels	Document des priorités et choix budgétaires ministériels	DPSE et DAF des ministères et institutions/ DPPD
Première semaine de janvier N à la fin de la deuxième semaine de mai N	CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE (N+1, N+2, N+3)	Elaboration et transmission du PIP au MEF	PIP validé	DPPD/ Comité PIP/ DPSE des ministères et institutions
		Elaboration de la SDMT	SDMT validée	DDPF/ CNDP
		Première mise à jour du cadre macroéconomique et élaboration du TOFE prévisionnel	Cadrage macrocosmique et TOFE validés	DGEAE/ Comité PIB
		Elaboration ou mise à jour de la politique fiscale	Document de politique fiscale	Unité de politique fiscale
		Prévision des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières	OTR / DGEAE
		Prévision des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales	DGTCF/DGEAE

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Tenue du cadre de concertation avec les PTF	Rapport de la réunion de concertation	SP-PRPF/ DGBF/ DGMAP
		Prévision des dons programmes (appuis budgétaires)	Tableaux de prévisions des dons programmes	SP-PRPF/ DGBF
		Collecte des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de sécurité sociale)	Etats des informations financières et budgétaires des autres entités du secteur public (collectivités territoriales, EPA, sociétés publiques et organismes de sécurité sociale)	OTR/ DGTC/ Sociétés publiques/ CNSS/ CRT
		Cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT)	CBMT	DGBF/ Comité CBMT
		Préparation et diffusion de la circulaire budgétaire	Circulaire budgétaire	DGBF
		Elaboration du DPBEP initial	DPBEP initial validé	DGBF/ Comité DPBEP
		Première semaine de février N à la fin de la dernière semaine de mai N	ELABORATION DES DPPD (N+1 à N+3) ET PAP (N+1)	Elaboration des DPPD et PAP
Elaboration et consolidation des plans de passation de marchés (PPM) et des plans d'engagement (PE)	PPM et PE des ministères adoptés			DAF et DPSE des ministères et institutions
Tout le mois de juin N	ORGANISATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)	Adoption du DPBEP en Conseil des ministres	DPBEP adopté	DGBF/ Gouvernement
		Transmission du DPBEP à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission du DPBEP	PM
		Tenue du DOB	Rapport du DOB	Assemblée Nationale
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'année N	Rapport de la revue à mi-parcours de l'exécution budgétaire	DGBF/ DAF des ministères et institutions/ DPPD
		Actualisation des prévisions des recettes fiscales et douanières	Document de prévisions des recettes fiscales et douanières actualisé	OTR
		Actualisation des prévisions des recettes non fiscales	Document de prévisions des recettes non fiscales actualisé	DGTC/ P

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Actualisation du DPBEP	DPBEP actualisé validé	DGBF / Comité DPBEP
		Elaboration et diffusion de la lettre de cadrage	Lettre de cadrage	DGBF
		Actualisation et transmission au MEF du PIP (PIP cadré)	PIP cadré	DPPD / Comité PIP/ DPSE des ministères et institutions
Troisième semaine de juin N à la fin de la dernière semaine de septembre N	ELABORATION DE L'AVANT PROJET DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Deuxième mise à jour du cadre macroéconomique et actualisation du TOFE prévisionnel	Cadrage macroéconomique mis à jour et TOFE actualisé	DGEAE / DGBF / Comité PIB
		Actualisation de la SDMT	SDMT actualisée et validée	DDPF / CNDP
		Actualisation des DPPD et PAP et transmission au MEF	DPPD et PAP actualisés	DAF et DPSE des ministères et institutions
		Actualisation des PPM et PE et transmission au MEF	PPM et PE actualisés	DAF et DPSE des ministères et institutions
		Elaboration du rapport économique, financier et social	REFS	DGEAE
		Organisation et tenue des conférences budgétaires techniques	Rapports des conférences budgétaires et draft O de l'avant-projet de loi de finances	DGBF / DAF et DPSE des ministères et institutions
		Arbitrages du MEF	Tableau d'ajustement budgétaire	MEF / DGBF
		Arbitrages du MEF	Tableau d'ajustement budgétaire	PM / MEF
		Etude, validation et consolidation des PPM	PPM consolidé	DNCMP
		Etude, validation et consolidation des PE	PE consolidé	DNCF
		Elaboration du plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	Plan de trésorerie prévisionnel de l'Etat	DGTCP / Comité de trésorerie de l'Etat

PERIODE	ACTIONS	MANDAT/OBJET	LIVRABLES	ACTEURS OU STRUCTURES RESPONSABLES
		Finalisation et transmission de l'avant-projet de loi de finances au Conseil des Ministres	Avant-projet de loi de finances finalisée/ Lettre de transmission de la LF pour le CdM	DGBF/MEF/ SGG
		Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Conseil des ministres	PLF adopté	Conseil des ministres
		Elaboration du budget citoyen	Budget citoyen	DGBF
Première semaine d'octobre N à la fin de la dernière semaine de décembre N	EXAMEN ET VOTE DE LA LOI DE FINANCES (N+1)	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission comprenant les pièces jointes du projet de la LF à l'AN	PM
		Etude de la loi de finances à l'Assemblée Nationale	Rapport de la Commission sur l'étude de la LF	Commission des finances de l'AN/ Gouvernement/ MEF
		Vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale	LF votée	AN
Dernière semaine de décembre N à la fin de la dernière semaine de janvier N+1	MISE EN EXECUTION DU BUDGET	Promulgation de la loi de finances	Décret de promulgation	PR
		Décrets de répartition des crédits budgétaires	Décrets de répartition	PM / DGBF
Tout le mois de janvier N+1	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA LOI DE FINANCES	Vulgarisation du budget citoyen	Supports de vulgarisation du budget citoyen	DGBF
		Organisation de débats publics sur la loi de finances	Supports de communication	DGBF
		Publication de la loi de finances et ses annexes	Supports et adresses de publication de la LF	SP-PRPF/ DGBF/ DPPD

COORDONNEES ET CONTACTS UTILES



La DGBF est située au sein du Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF), sis avenue du 2 Février, quartier administratif

01 BP : 1183 Lomé, Tel : (00 228) 22 21 03 16

FAX : (00 228) 22 21 25 48

E-mail : dgbf.togo@gmail.com

Equipe de redaction

SUPERVISION GENERALE

Essokiza ANAKPADirecteur Général du Budget et des finances (DGBF)
Dimaké TODJROUNICEF-Togo

ENCADREMENT TECHNIQUE

Amina BAMBARA BILLAConseillère FMI (Fonds Monétaire International) au MEF/Togo
Komla Agbéko DAKLAChef de division collectivités Locales et Finances
Internationale/DGBF
Koku SOVIChef de division études budgétaires/DGBF
Patépalaki AKASSA.....DGBF

SECRETARIAT TECHNIQUE

Kudzo Eli ADUKOUMEPSTA
Fousséni ALASSANIDGBF
Komi BOUAKADGBF
Amé Mawusé HOAFA.....DGBF

Faousatou A. MUSTAPHADGBF
Essowé KPALAUL (Université de Lomé)
Mathieu HOUNKPE.....Journaliste
Ahodo-Abalo TCHAMDJA.....DGEAE

AUTRES MEMBRES

Essianyo M. AMEGADZIEDGBF
Kokou ETOU.....DGBF
Tchalaye ZATODGBF
Howoanou FANGNON.....DGBF
Etonam MODZINO.....MTP
Egome AMAH..... Journaliste
Aristide DJENDA.....OSC
N'Pakindame LENGUE.....MDEM
N'lipibé GBEBENI.....Journaliste

Kokou KONDO-KAO.....MSHP
Kossi KAMASSA.....MDBJEJ
Ekouévi EKUE-HETTA.....OTR
Abalo TCHALO.....MEMPPC
Komla GBEVON.....MSPC
Koudjo AGBEFU.....MPDC
Mazabalo KADJAKAMEHV
Kokou ANATOVIMAEDR

Tables des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
AVANT-PROPOS.....	6

QUELQUES NOTIONS SUR LE PROCESSUS BUDGETAIRE ET LES PRINCIPALES MESURES FISCALES.....8

I. QUELQUES NOTIONS DE BASE.....	9
II. LES TEXTES JURIDIQUES QUI ENCADRENT L'ELABORATION ET L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT.....	12
III. LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT.....	13
IV. LES PRINCIPAUX ACTEURS ET LES GRANDES ETAPES DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT.....	14
V. LES PRINCIPALES MESURES FISCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.....	17

CONTEXTE ET HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024 ET PRIORITES RETENUES.....20

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024.....	21
II. PRINCIPALES HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET, EXERCICE 2024.....	22
III. PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2024.....	23
IV. PARTICIPATION DU CITOYEN AU PROCESSUS BUDGETAIRE.....	26

CARACTERISTIQUES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2024.....28

I. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT.....	29
II. CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT.....	34
III. LES AGREGATS BUDGETAIRES.....	38
IV. EVOLUTION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE 2020 A 2024.....	41

PRINCIPAUX INDICATEURS ET INSCRIPTIONS SPECIFIQUES POUR CERTAINS SECTEURS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2024.....42

I. SECTEUR DE L'EDUCATION.....	44
II. SECTEUR DE LA SANTE.....	49
III. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	54
IV. SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.....	64
V. SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	76
VI. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS.....	79
VII. SECTEUR DE L'EMPLOI.....	84
VIII. SECTEUR DE LA PROTECTION CIVILE.....	89
IX. SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES.....	95
X. AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES POUR 2024.....	100
- DANS LE DOMAINE DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE.....	100
- AU TITRE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ.....	101
- AU TITRE DE LA DÉCENTRALISATION.....	101
- AU TITRE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	102
- AU TITRE DE LA BUDGÉTISATION VERTE.....	103
- AU TITRE DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE.....	106

RISQUES BUDGETAIRES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2024.....110

I. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES.....	111
1.1. Risques liés à la mobilisation des ressources internes.....	111
1.2. Risques liés à la mobilisation des ressources externes.....	112
1.3. Risques liés aux événements naturels imprévus.....	112
1.4. Risques liés aux actions humaines imprévisibles.....	112
II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	113
2.1. En matière de recettes.....	114
2.2. En matière de dépenses.....	114
2.3. Mesures sécuritaires.....	115
ANNEXE : CALENDRIER BUDGÉTAIRE.....	116
COORDONNEES ET CONTACTS UTILES.....	120



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BUDGET
CITOYEN
-2024-

